



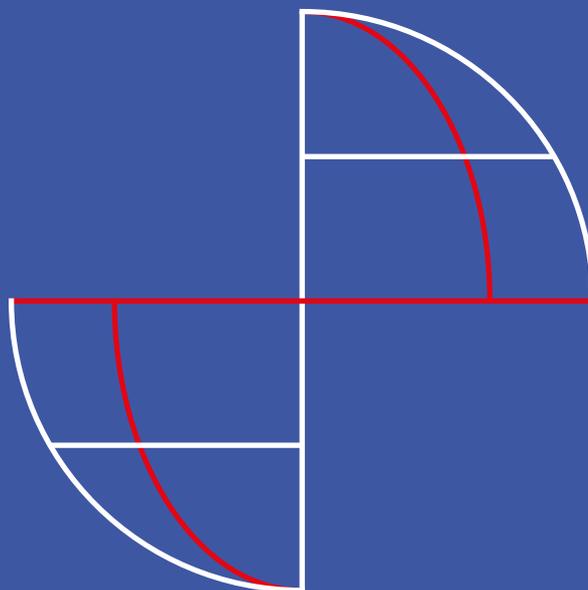
MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale  
du Trésor

2022

# Annual report PARIS CLUB



# CLUB DE PARIS

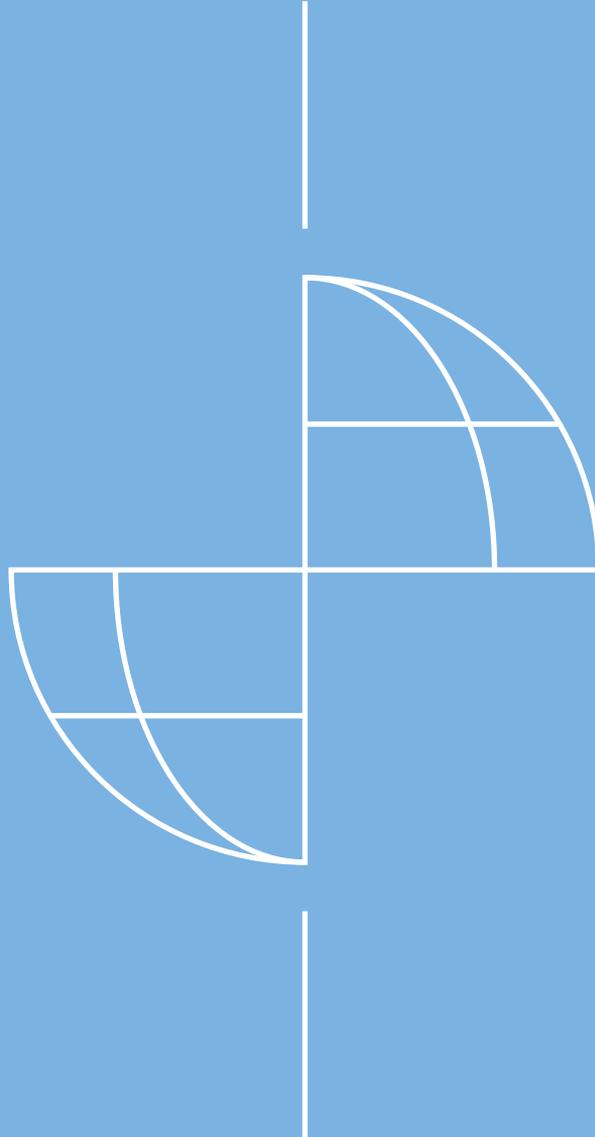
## Rapport annuel

2022



2022

# Annual report



2022

# Rapport annuel

# Summary

6	40
<b>Foreword</b>	Contribution by Situmbeko Musokotwane, Minister of Finance and National Planning, Zambia
12	42
<b>Overview of the Paris Club</b>	Contribution by William Roos, Co-Chairman of the Paris Club
18	48
<b>Key events in 2022</b>	<b>PART IV</b>
22	<b>Technical work to support sustainable debt and restructurings</b>
<b>PART I</b>	50
<b>A challenging international economic environment for vulnerable countries</b>	Contribution by Lindsey Whyte, Director General, International Finance, HM Treasury, The United Kingdom
24	52
Contribution by Ceyla Pazarbasioglu, Director of the Strategy, Policy, and Review Department, International Monetary Fund	Contribution by Sonja Gibbs, Managing Director and Head of Sustainable Finance, Institute of International Finance
26	54
<b>PART II</b>	Contribution by Naohisa Konita, Head of Debt Team, Ministry of Finance, Japan
<b>Paris Club creditors signed two new restructuring agreements in 2022</b>	56
28	Contribution by the Paris Club Secretariat
Contribution by the Paris Club Secretariat	58
30	<b>APPENDIX</b>
Contribution by Sergio Massa, Minister of Economy, Argentina	59
34	Amounts due to Paris Club creditor countries by foreign sovereign and other public borrowers as of 31 December 2022
<b>PART III</b>	60
<b>The Paris Club strengthens its coordination with third-party creditors</b>	Paris Club's claims
36	
Contribution by Tahir Hamid Nguilin, Minister of Finance and Budget, Chad	
38	
Contribution by Ryadh Alkhareif, Deputy Minister of Finance for International Relations, Saudi Arabia	

DISCLAIMERS: The information contained in this report is provided “as is” and without warranty of any kind, either expressed or implied, including, without limitation, warranties of marketability, fitness for a particular purpose, and non-infringement. This annual report is for informative purposes only. Although every effort has been made to ensure the accuracy of the information provided in this document, it does not constitute a document of record.

The Paris Club shall not be liable for any losses or damages incurred or suffered in connection with this report, including, without limitation, any direct, indirect, incidental, special, or consequential damages, even if the Paris Club has been advised of the possibility of such damages.

# Sommaire

7		41	
<b>Avant-propos</b>		Contribution de Situmbeko Musokotwane, Ministre des Finances et de la Planification nationale, Zambie	
13		43	
<b>Le rôle du Club de Paris</b>		Contribution de William Roos, Co-Président du Club de Paris	
19		48	
<b>Faits marquants en 2022</b>		<b>PARTIE IV</b>	
22		<b>Des travaux techniques au service d'un endettement et de restructurations viables</b>	
<b>PARTIE I</b>		51	
<b>Un environnement économique international difficile pour les pays vulnérables</b>		Contribution de Lindsey Whyte, Directrice générale pour les Finances internationales, Trésor britannique ( <i>HM Treasury</i> ), Royaume-Uni	
25		53	
Contribution de Ceyla Pazarbasioglu, Directrice du département de la Stratégie, des Politiques et des Revues, Fonds monétaire international		Contribution de Sonja Gibbs, Directrice générale, Institut de la finance internationale ( <i>Institute of International Finance</i> )	
26		55	
<b>PARTIE II</b>		Contribution de Naohisa Konita, Chef de l'unité Endettement au ministère des Finances, Japon	
<b>Le Club de Paris a conclu deux nouveaux accords de restructuration en 2022</b>		56	
28		Contribution du Secrétariat du Club de Paris	
Contribution du Secrétariat du Club de Paris		58	
31		<b>ANNEXE</b>	
Contribution de Sergio Massa, Ministre de l'Économie, Argentine		59	
34		Montants dus aux pays créanciers membres du Club de Paris par les emprunteurs souverains et autres emprunteurs publics étrangers au 31 décembre 2022	
<b>PARTIE III</b>		60	
<b>Le Club de Paris renforce sa coordination avec les créanciers tiers</b>		Créances du Club de Paris	
37			
Contribution de Tahir Hamid Nguilin, Ministre des Finances et du Budget, Tchad			
39			
Contribution de Ryadh Alkhareif, Vice-ministre des Finances pour les Affaires internationales, Arabie saoudite			

NOTICE LEGALE: Les informations contenues dans ce rapport sont fournies en l'état, sans garanties explicites ou implicites, y compris, sans que cette liste soit limitative, de qualité marchande, d'aptitude à un usage particulier ou de non-violation de droits. L'information contenue dans ce rapport est fournie à titre indicatif. Bien que tous les efforts aient été faits pour que l'information présentée soit la plus exacte possible, elle ne constitue pas un document de référence.

Le Club de Paris n'est pas responsable des pertes et dommages liés à l'utilisation de ce rapport, y compris, et sans que cette liste soit limitative, les dommages directs, indirects, secondaires, spéciaux ou résultant des circonstances, même s'il a été informé du risque de tels dommages.

# Foreword



**Emmanuel Moulin**  
Paris Club Chairman

The year 2022 was defined by significant shocks, primarily resulting from the war initiated by Russia against Ukraine, which had a profound impact on the global economy. Persistent inflationary pressures and tighter financial conditions exacerbated fiscal and financial imbalances in numerous countries, thereby intensifying pre-existing vulnerabilities. Although this situation differs from the one I experienced as Secretary General of the Paris Club in the 2000s, it deserves our utmost attention. This is particularly crucial as these countries confront the challenges of sustainable development and adaptation to climate change, which only increases their financing needs. The Paris Club is more dedicated than ever to promoting sustainable debt practices and coordinated solutions when debt treatments become necessary.

Against this backdrop, I am pleased to present the annual report of the Paris Club. This report offers insight into a dynamic year for all stakeholders of the Club, including creditors, the Secretariat and the Presidency. Within these pages, we examine the significant highlights and challenges faced in 2022, providing a comprehensive understanding of the issues at hand.

This year, **Ceyla Pazarbasioglu**, Director of the Strategy, Policy and Review at the International Monetary Fund (IMF), leads the report, highlighting the impact of the deteriorating international environment on the economic and financial conditions of the most vulnerable nations. As a result, the Paris Club has experienced increased activity. In response to this challenging environment, it is essential for the international financial architecture to adapt to the specific needs of these countries. The IMF assesses the progress made in terms of creditor coordination, emphasizing the significance of coordination to reach and execute debt

# Avant-propos



**Emmanuel Moulin**  
Président du Club de Paris

2022 a été marquée par des chocs majeurs, notamment liés à la guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine, qui ont fortement affecté l'économie internationale. La persistance des tensions inflationnistes et le resserrement des conditions financières ont accentué les déséquilibres budgétaires et financiers de nombreux pays, exacerbant des vulnérabilités déjà existantes. Sans être comparable à la situation que j'ai moi-même connue en tant que Secrétaire général du Club de Paris dans les années 2000, les difficultés liées à l'endettement que nous observons actuellement méritent toute notre attention – d'autant plus qu'en parallèle, les besoins de ces pays augmentent pour financer leur développement durable et l'adaptation au changement climatique. Plus que jamais, le Club de Paris est déterminé à promouvoir un endettement viable et des solutions coordonnées lorsqu'un traitement de dette devient nécessaire.

C'est dans ce contexte que je vous présente le rapport annuel du Club de Paris. Il reflète une année dense pour toutes les parties prenantes du Club – créanciers, Secrétariat et Présidence. Ce rapport vous propose des regards croisés sur les grands dossiers de 2022, pour mieux comprendre les enjeux du moment.

Cette année, **Ceyla Pazarbasioglu**, Directrice du département de la Stratégie, des Politiques et des Revues au Fonds monétaire international (FMI) ouvre le rapport. La dégradation de l'environnement économique international et son impact sur la situation économique et financière des pays les plus fragiles se traduit par un surcroît d'activité pour le Club. Dans cet environnement, qui nécessite d'adapter l'architecture financière internationale pour répondre aux besoins, le FMI fait un bilan des progrès réalisés dans le domaine de la coordination entre créanciers – une coordination cruciale pour conclure et mettre en œuvre des accords

restructuring agreements that uphold the comparability of treatment and ensure long-term sustainability. The IMF's contribution also focuses on addressing the remaining obstacles in the restructuring processes involving all official bilateral and private creditors and suggesting solutions to prevent this emerging crisis from escalating into a new debt crisis.

In this challenging and high-risk environment, the Paris Club successfully concluded two negotiations in 2022, which are discussed in the second section of the report. Suriname and the Club reached a debt restructuring agreement in June 2022, following discussions that began in 2021, when the country faced severe economic difficulties due to the COVID-19 crisis. The second agreement was achieved with Argentina in October, putting an end to a three-year long arrears situation between Argentina and the Paris Club. These two notable achievements exemplify the core purpose of the Paris Club: facilitating the creditor countries' repayment while restoring financial flexibility for nations grappling with various external and internal shocks. These agreements enable affected countries to implement reforms that promote stability and foster economic prosperity. **Sergio Massa**, Argentina's Economy Minister, provides further insight into the agreement reached with the Paris Club, highlighting the intense negotiations with creditors and the opportunities that arise from this agreement.

In addition to a significant rise in vulnerabilities, the sovereign debt landscape has witnessed notable changes in the past few decades – due, among other things, to the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) initiative massive debt cancellations and all-time low interest rates in the late 2000s. These developments have compelled the Paris Club to enhance its coordination efforts with other creditors, both public and private. This aspect now constitutes

a substantial part of the Club's activities, which we will delve into in the third part of this report. This part initially focuses on the implementation of the Common Framework for debt treatment. This Common Framework, established as an extension of the Debt Service Suspension Initiative (DSSI) during the health crisis, brings together Paris Club members and non-member G20 creditor countries. Under this "Framework", creditors committed to a coordinated approach to address the debt challenges faced by Low-Income Countries (LICs). The Common Framework draws upon several tools that have been refined by the Paris Club over the past six decades. These tools include assessing the need for debt treatment based on the IMF and World Bank debt sustainability analyses, linking treatment to the implementation of an IMF financing program, and ensuring comparability of treatment between bilateral and private creditors. Four contributors provide valuable insights on these matters. Firstly, Chad's Minister of Finance and Budget, **Tahir Hamid Nguilin**, provides a comprehensive review of the groundbreaking agreement between his country and its bilateral official creditors. This agreement holds historical significance as it represents the first multilateral agreement reached under the Common Framework – which also had a substantial leverage effect on private creditors. **Ryadh Alkhareif**, Saudi Arabia's Deputy Minister of Finance for International Affairs who played a crucial role as the co-chair of the official creditor committee for Chad, reflects on the creation of the Common Framework during Saudi Arabia's Presidency of the G20 in collaboration with the Paris Club. He acknowledges the positive contributions of the Common Framework by addressing debt challenges, but also the need for further progress to ensure that debt crises can be effectively resolved within a reasonable timeframe. Next, **Situmbeko Musokotwane**, Zambia's

de restructuration de dette qui respectent la comparabilité de traitement et assurent leur viabilité à long terme. La contribution du FMI aborde également les blocages qui subsistent dans le processus de restructuration impliquant tous les créanciers publics bilatéraux et privés – tout en proposant des actions pour que cette crise naissante ne se transforme pas en nouvelle crise de la dette.

Dans cet environnement à haut risque, le Club de Paris a mené à terme deux nouvelles négociations en 2022, évoquées dans la seconde partie. Un accord de restructuration de dette a été conclu entre le Suriname et le Club en juin 2022, après des discussions débutées en 2021, lorsque le pays s'était retrouvé en grande difficulté au sortir de la crise sanitaire. Un second accord a été conclu avec l'Argentine en octobre dernier, mettant fin à une situation d'arriérés de paiement vis-à-vis du Club de Paris, qui perdurait depuis trois ans. L'objectif de ces deux accords se confond avec la raison d'être du Club de Paris : d'une part, faciliter le remboursement des pays créanciers et d'autre part, redonner des marges de manœuvres financières aux pays affectés par de multiples chocs externes et internes – ces marges de manœuvre permettant d'appuyer la mise en œuvre de réformes économiques au service de la stabilité et de la prospérité. **Sergio Massa**, Ministre de l'Économie de l'Argentine, explique les enjeux de l'accord conclu avec le Club de Paris, décrit la négociation marathon avec les créanciers et les perspectives ouvertes par l'accord.

Outre l'augmentation significative des vulnérabilités, l'évolution du paysage de l'endettement souverain au cours des dernières décennies, consécutive notamment aux annulations massives octroyées par le Club de Paris dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTe) et à la faiblesse des taux d'intérêt depuis la fin des années 2000, a obligé depuis de nombreuses

années le Club de Paris à renforcer la coordination avec les créanciers tiers, publics comme privés. C'est aujourd'hui une part substantielle de l'activité du Club et le sujet abordé dans la troisième partie du rapport. Le rapport se concentre sur la mise en œuvre du Cadre commun pour le traitement des dettes souveraines. Ce Cadre commun, entre les pays créanciers membres du Club et ceux du G20 non membres, a été créé dans le prolongement de l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) mise en œuvre pendant la crise sanitaire. Dans ce « Cadre », les créanciers se sont engagés à traiter de manière coordonnée la dette des Pays à faible revenu (PFR) en difficulté, en s'inspirant d'un certain nombre d'outils perfectionnés par le Club de Paris depuis soixante ans : évaluation du besoin de traitement à partir des analyses de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, traitement conditionné à la mise en place d'un programme de financement du FMI, comparabilité de traitement entre créanciers publics bilatéraux et privés. Quatre contributions nourrissent la réflexion. Tout d'abord, le Ministre des Finances et du Budget du Tchad, **Tahir Hamid Nguilin** revient sur les circonstances et les termes de l'accord historique conclu entre son pays et ses créanciers publics bilatéraux – le premier accord multilatéral du Cadre commun, qui a en outre eu un effet de levier très substantiel sur les créanciers privés. **Ryadh Alkhareif**, Vice-Ministre des Finances pour les Affaires internationales de l'Arabie Saoudite – sous la Présidence de laquelle le G20 a décidé avec le Club de Paris la création du Cadre commun – revient également sur cet accord en tant que Co-Président du comité de créanciers pour le Tchad : il identifie les apports du Cadre commun, mais aussi les progrès qui restent à accomplir pour permettre la résolution des crises de la dette dans des délais raisonnables. Ensuite, **Situmbeko Musokotwane**, Ministre des Finances et de la Planification nationale de la Zambie,

Minister of Finance and National Planning, provides an account of the efforts made by his country since November 2020 to progress towards a debt restructuring agreement. He sheds light on the challenges faced from the perspective of a debtor country in reaching a consensus among sovereign creditors. Alongside Chad and Zambia, Ethiopia and Ghana have also requested a debt treatment under the Common Framework. Then, echoing the IMF's contribution, the Presidency of the Paris Club presents a practitioner's view of the implementation of the Common Framework, identifying its strengths, remaining bottlenecks as well as possible solutions to overcome them. This contribution also discusses the case of Sri Lanka which fell outside the Common Framework as a Middle-Income Country (MIC) at the time of the default – which has led to the emergence of an original coordination model.

The Club's fundamental mission in debt management is complemented by an ongoing process of monitoring and reflection. This process aims to improve mutual understanding of key concepts, facilitate the implementation of innovative approaches and promote data sharing. In the final section of the report, we highlight various initiatives undertaken by Paris Club creditors, partners and the Secretariat itself. **Lindsey Whyte**, Director General of International Finance at the UK Treasury, looks back on two initiatives spearheaded by the United Kingdom that gained momentum in 2022. The first initiative focuses on the development of Climate Resilient Debt Clauses (CRDCs) while the second centers around the introduction of Majority Voting Provisions (MVPs) in syndicated loan contracts. Next, **Sonja Gibbs**, Managing Director of the Institute of International Finance (IIF), offers insights from the private sector's perspectives on these two instruments and how these initiatives can

be effectively implemented in practice within private law contracts. Our colleague **Naohisa Konita**, Head of the Debt Unit at Japan's Ministry of Finance emphasizes the criticality of transparency and data sharing in maintaining sustainable indebtedness. He discusses his country's debt data sharing initiative with the World Bank, which was initiated during its G7 Presidency. Finally, the **Paris Club Secretariat** presents the outcomes of the exercise conducted as part of the G20's International Financial Architecture Working Group (IFA WG). This exercise focused on identifying data shared by public creditors with the international financial institutions.

The Paris Club teams are committed to improving the international financial architecture to prevent and resolve debt crises. These efforts are not limited to the Common Framework but extend to a broader scope outside of the Common Framework. This goal is one that we aim to achieve collectively. We approach it with an open-minded and inclusive spirit, engaging with all our partners, including international financial institutions, emerging economies, and commercial creditors. •

décrit les efforts réalisés par son pays depuis novembre 2020 pour avancer vers la conclusion d'une restructuration, et les difficultés qui subsistent, vues d'un pays débiteur, pour atteindre un consensus entre les créanciers souverains. À ce jour, outre le Tchad et la Zambie, l'Éthiopie et le Ghana ont sollicité un traitement de dette au titre du Cadre commun. Enfin, en échos à la contribution du FMI, la Présidence du Club de Paris présente la mise en œuvre du Cadre commun vue par un praticien, identifiant ses points forts, les blocages qui persistent et les solutions pour y remédier. Cette contribution revient également sur le cas du Sri Lanka, hors du Cadre commun, s'agissant d'un Pays à revenu intermédiaire (PRI) à l'époque du défaut – qui a permis de faire émerger un modèle de coordination original.

Le Club appuie sa mission essentielle de traitement de dette sur un travail de veille et de réflexion, qui vise à améliorer la compréhension mutuelle de certains concepts, faciliter la mise en œuvre de certaines innovations ou le partage de données. Dans la dernière partie du rapport, nous avons fait le choix de mettre en avant plusieurs initiatives portées par des créanciers du Club de Paris, des partenaires ou le Secrétariat lui-même. Ainsi, une contribution de **Lindsey Whyte**, Directrice générale pour les Finances internationales au Trésor britannique, revient sur deux initiatives promues par le Royaume-Uni et qui ont fait l'objet d'avancées en 2022 : le développement de clauses dites « résilience-climat » (*Climate resilient debt clauses* – CRDC) et l'introduction de clauses de majorité collective (*Majority voting provisions* – MVP) dans les contrats de prêts syndiqués. Ensuite, **Sonja Gibbs**, Directrice générale de l'Institut de la Finance Internationale (*Institute of International Finance* – IIF) présente la manière dont le secteur privé perçoit ces deux instruments et dans quelle mesure ils peuvent être mis en œuvre dans des contrats

de droit privé.

La transparence et le partage des données, sans lesquels il n'est pas d'endettement viable possible, sont aussi mis en avant par notre collègue **Naohisa Konita**, Chef de l'unité Endettement au Ministère des Finances du Japon qui présente l'initiative de partage de données de dette avec la Banque mondiale portée par son pays dans le cadre de sa Présidence du G7. Enfin, le **Secrétariat du Club de Paris** présente les résultats de l'exercice de recensement des données partagées par les créanciers publics avec les institutions financières internationales qui s'est tenu dans le cadre du groupe de travail sur l'architecture financière internationale du G20 (*International Financial Architecture Working Group* – IFA WG).

Les équipes du Club de Paris travaillent d'arrache-pied pour améliorer l'architecture financière internationale dans le domaine de la prévention et de la résolution des crises d'endettement – au titre du Cadre commun, en dehors et en fait bien au-delà. C'est un objectif que nous atteindrons collectivement. Nous le poursuivons donc dans un esprit d'ouverture vis-à-vis de tous nos partenaires : institutions financières internationales, créanciers émergents et commerciaux. •

# Overview of the Paris Club

The Paris Club is an informal group of **22 official creditors**<sup>1</sup>. Its role is to find coordinated, orderly and sustainable solutions to debt sustainability challenges in borrowing countries. Established in 1956, the Paris Club has successfully implemented around **500 debt treatments**, covering more than **100 borrowing countries** and for a total debt stock amounting to over USD 600 billion, making it “**the principal forum for restructuring official bilateral debt**” (G20 Communiqués, Hangzhou, September 2016, Buenos Aires, March 2018 and Osaka, June 2019).

The Chairman of the Paris Club is traditionally the Director General of the French Treasury. The Chairman’s deputies serve as Co-Chairman and Vice-Chairman. A permanent Secretariat comprising French Treasury officials ensures the proper functioning of the Club and prepares discussions and negotiations.

## HOW DOES THE PARIS CLUB WORK?

**The primary role of the Paris Club is to ensure the recovery of official bilateral claims and to coordinate among official bilateral creditors in debt restructurings.**

When a borrowing country is unable to meet its debt obligations, it can request a debt treatment from the Paris Club. **The Paris Club negotiates debt restructurings with borrowing countries that show a credible commitment to restoring their economic and financial situation and have demonstrated a track record of implementing reforms under an IMF programme.** This means the country must have a current programme supported by an appropriate arrangement with the IMF. Representatives of international financial institutions (IMF and World Bank) attend Paris Club sessions as observers.

(1) Australia, Austria, Belgium, Brazil, Canada, Denmark, Finland, France, Germany, Ireland, Israel, Italy, Japan, Korea, the Netherlands, Norway, Russian Federation, Spain, Sweden, Switzerland, the United Kingdom and the United States of America. South Africa has been a prospective member since 2022.

In addition to undertaking debt treatment negotiations with borrowing countries, Paris Club members meet regularly in Paris (or through videoconference) to discuss the financial situation of specific borrowers, analyse emerging trends in the sovereign debt landscape, and tackle methodological issues (“**Tour d’Horizon**” – **TH meetings**). In order to promote productive and frank dialogue, discussions are treated as confidential.

## BENEFITS OF PARIS CLUB MEMBERSHIP

The Paris Club demonstrates that sovereign debt problems can be solved more efficiently through close coordination among creditors and between creditor and borrowing countries. On the creditors’ side, it aims to avoid the accumulation of arrears and to recover their claims through coordinated action that strengthens their bargaining power. On the borrower side, it aims to ease liquidity constraints and solve solvability issues in order to restore macro financial stability and foster growth. The Club provides a forum for regular information sharing and updates on the debt vulnerabilities of countries or at a regional level, informed by the perspective of the IMF and the World Bank. This information sharing helps to shape lending decisions, strengthens the international financial architecture and ensures the timely prevention of debt crises in developing countries. The Paris Club also plays an instrumental role in facilitating the input and support of official donors into IMF programmes.

Participating in consensus-based Paris Club debt treatments allows creditor countries to shape the terms of treatment instead of having to comply ex post with those already negotiated without their input. Borrowing countries also benefit from the commitment of the Paris Club creditors to sustainable lending. From a borrower perspective, negotiating with the Club as a whole also removes the burden of negotiating individually with multiple creditors.

# Le rôle du Club de Paris

Le Club de Paris est un groupe informel de **vingt-deux pays créanciers**<sup>1</sup> dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux problèmes de viabilité de la dette des pays emprunteurs. Fondé en 1956, le Club a réalisé avec succès près de **500 traitements de dettes** avec plus de **100 pays emprunteurs**, sur un stock de dette de plus de **600 milliards USD**, ce qui en fait « *le principal forum de restructuration de la dette bilatérale officielle* » (communiqués G20 d'Hangzhou, septembre 2016, de Buenos Aires, mars 2018 et d'Osaka, juin 2019).

Le Club de Paris est traditionnellement présidé par le Directeur général du Trésor français. Ses proches collaborateurs assument respectivement les fonctions de Co-Président et de Vice-Président du Club de Paris. Un Secrétariat permanent composé de fonctionnaires du Trésor français a pour mission de préparer les discussions au sein du Club, ainsi que les négociations avec les pays emprunteurs.

## COMMENT FONCTIONNE LE CLUB DE PARIS ?

**Le rôle principal du Club de Paris est d'assurer le recouvrement des créances souveraines et la coordination des créanciers publics lors des restructurations de dettes.**

Lorsqu'un pays emprunteur n'est pas en mesure de faire face à ses engagements, il peut solliciter un traitement de dette auprès du Club de Paris. **Le Club négocie les restructurations de dette des pays emprunteurs qui sont engagés dans la mise en œuvre de réformes visant à rétablir leur situation économique et financière et qui ont démontré un historique satisfaisant dans la mise en œuvre d'un programme avec le FMI.** Le pays emprunteur doit par conséquent avoir négocié un programme de financement assorti des conditions appropriées avec le FMI. Des représentants des institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) participent aux réunions du Club de Paris en qualité d'observateurs.

(1) Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. L'Afrique du Sud est par ailleurs membre prospectif depuis 2022.

Outre les négociations de traitements de dettes, les membres du Club de Paris se réunissent régulièrement à Paris (ou en format virtuel) pour discuter de la situation financière des pays emprunteurs, des évolutions du paysage de l'endettement souverain, ou pour traiter des questions méthodologiques (réunions dites « **Tour d'Horizon** » – TH). Afin d'encourager un dialogue productif et ouvert, les échanges sont traités de manière confidentielle.

## QUELS SONT LES AVANTAGES LIÉS À L'ADHÉSION AU CLUB DE PARIS ?

L'action du Club de Paris repose sur le constat que les crises de dettes souveraines peuvent être résolues plus efficacement par une coordination étroite, entre les créanciers d'une part et entre l'emprunteur et ses créanciers d'autre part. Son principal objectif est d'aider les créanciers publics à prévenir l'accumulation d'arriérés, à faciliter le recouvrement de leurs créances grâce à un pouvoir collectif de négociation renforcé et à aider le retour à une situation d'endettement viable du débiteur. Le Club fonctionne comme un forum d'échanges régulier d'informations, sur les risques liés à la situation d'endettement d'un pays ou d'une région, en s'appuyant sur la participation du FMI et de la Banque mondiale. Ce partage d'informations est une aide à la décision dans la définition de la politique de prêts des membres du Club. Il renforce l'architecture financière internationale et permet de prévenir les crises de dette souveraine dans les pays en développement. Il joue également un rôle déterminant pour faciliter la réussite des programmes de réformes économiques du FMI.

Le principe du consensus permet aux pays membres du Club de Paris de participer à la définition des termes du traitement du pays emprunteur, plutôt que de devoir s'y conformer ex-post, sans avoir été associés en amont. Du point de vue de l'emprunteur, le fait de négocier avec le Club dans son ensemble lui évite de devoir négocier individuellement avec plusieurs créanciers. Les créanciers du Club de Paris sont par ailleurs engagés dans une politique de prêt viable.

Becoming a Paris Club member confirms a country's position as an active partner to other members of the international financial community, in close collaboration with the IMF and the World Bank. As the principal forum for official debt treatments, the Paris Club welcomes further memberships from emerging creditors willing to adhere to the Paris Club principles. In 2016, the Paris Club was pleased to welcome two major emerging creditors, Korea and Brazil as full members of the Club, after having participated on an ad hoc basis for several years. Countries interested in joining the Paris Club may progress through a series of association statuses. As a first step, interested creditor countries can join the Paris Club as “*ad hoc* participants” – this is the status of China and India since 2013 and 2019, respectively. This status allows them to participate in some parts of Paris Club monthly TH meetings and negotiations with borrowing countries in which they have claims. The next level is the one of prospective member, which allows participation in all TH meetings for a limited period of time. At the end of this period, the prospective member must either seek full membership or return to ad hoc status. South Africa has been a prospective member since 2022.

In addition to these different statuses, the following creditors have participated in Paris Club treatments and/or TH on an ad hoc basis: Argentina, China, the Czech Republic, India, Kuwait, Mexico, Morocco, New Zealand, Portugal, Saudi Arabia, South Africa, Trinidad and Tobago, Turkey and the United Arab Emirates.

The Paris Club operates based on **six principles**, to which creditors adhere in order to maximize the efficiency of their collective action vis-à-vis borrowing countries and other creditors. •

## THE SIX PRINCIPLES UNDERLYING PARIS CLUB ACTIVITIES

### **Solidarity among creditors**

All members of the Paris Club agree to act as a group in their dealings with a given borrowing country and to be sensitive to the effect that the management of their claims may have on the claims of other members.

### **Consensus**

Paris Club decisions require a consensus among the participating creditor countries.

### **Information sharing**

The Paris Club is a unique information-sharing forum. Paris Club members regularly share views and information with each other on the situation of borrower countries, informed by the participation of the IMF and World Bank, and share data on their claims on a reciprocal basis. In order for discussions to remain productive, deliberations are kept confidential.

### **Case by case**

The Paris Club makes decisions on a case by-case basis in order to tailor its actions to each borrowing country's individual situation. This principle was consolidated by the Evian Approach.

### **Conditionality**

The Paris Club only negotiates debt restructurings with borrower countries that:

- need debt relief; borrower countries are expected to provide a precise description of their economic and financial situation,
- have implemented and are committed to implementing reforms to restore their economic and financial situation,
- have a demonstrated track record of implementing reforms under an IMF program.

### **Comparability of treatment**

A borrowing country that signs an agreement with its Paris Club creditors should not accept from its non-Paris Club bilateral or commercial creditors terms of treatment of its debt less favourable to the borrower than those agreed with the Paris Club.

Devenir membre du Club de Paris confirme le statut de partenaire financier actif au sein de la communauté internationale, en collaboration étroite avec le FMI et la Banque mondiale. En tant que principal forum de restructuration des dettes souveraines, le Club de Paris encourage la coordination la plus étroite possible avec les créanciers émergents non membres du Club qui souhaitent adhérer à ses principes. En 2016, le Club de Paris a eu le plaisir d'accueillir deux grands créanciers émergents, la Corée du Sud et le Brésil, en tant que membres à part entière du Club, après y avoir participé sur une base ad hoc pendant plusieurs années. Les pays créanciers intéressés peuvent être invités à rejoindre le Club de Paris en bénéficiant de plusieurs statuts d'association progressifs. La première étape permet à ces créanciers d'être associés à certains travaux du Club de Paris, en tant que participants ad hoc – c'est le cas de la Chine depuis 2013 et de l'Inde depuis 2019. Ce statut leur permet de participer à des points spécifiques de l'ordre du jour des réunions du Club de Paris, ainsi qu'aux négociations avec un pays emprunteur sur lequel ils détiennent des créances. Le niveau suivant est celui de membre prospectif, qui permet de participer à l'intégralité des réunions mensuelles TH pour une période limitée. À l'issue de cette période, le membre prospectif doit choisir de devenir membre à part entière ou de revenir au statut ad hoc. L'Afrique du Sud est membre prospectif depuis 2022. Outre ces différents statuts, les créanciers suivants ont participé aux traitements de dette du Club de Paris sur une base *ad hoc* ponctuelle : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Chine, Emirats arabes unis, Inde, Koweït, Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Trinité-et-Tobago et Turquie.

L'action du Club de Paris repose sur **six principes**, auxquels les créanciers adhèrent afin de garantir l'efficacité maximale de leur action vis-à-vis des pays emprunteurs et des autres créanciers. •

## LES SIX PRINCIPES SUR LESQUELS REPOSE L'ACTIVITÉ DU CLUB DE PARIS

### **Solidarité entre les créanciers**

Dans le cadre de leurs négociations avec un pays emprunteur, tous les membres du Club de Paris conviennent d'agir en tant que groupe et sont sensibles aux répercussions que la gestion de leurs propres créances est susceptible d'avoir sur les créances des autres membres.

### **Consensus**

Les décisions sont prises au sein du Club de Paris par consensus entre les pays membres.

### **Partage d'informations**

Le Club de Paris est un forum unique d'échange d'informations. Les membres du Club de Paris partagent régulièrement des informations et leurs points de vue sur la situation des pays emprunteurs. Ces échanges bénéficient de la participation du FMI et de la Banque mondiale. Les créanciers partagent également des données décrivant les créances qu'ils détiennent sur les pays tiers. Tous ces échanges sont fondés sur la confidentialité.

### **Décisions au cas par cas**

Le Club de Paris prend ses décisions au cas par cas, de façon à s'adapter à la situation particulière de chaque pays emprunteur. Ce principe a été renforcé dans le cadre de l'approche d'Evian.

### **Conditionnalité**

Le Club de Paris négocie une restructuration de dette avec un pays emprunteur uniquement lorsque :

- il y a un besoin d'allègement de dette. Le pays emprunteur doit fournir une description détaillée de sa situation économique et financière,
- le pays débiteur a mis en œuvre et s'engage à mettre en œuvre des réformes pour restaurer sa situation économique et financière,
- le pays débiteur a démontré un historique satisfaisant de mise en œuvre de réformes dans le cadre d'un programme avec le FMI.

### **Comparabilité de traitement**

Le pays emprunteur qui signe un accord avec les créanciers du Club de Paris s'engage à ne pas accepter des créanciers non membres, un traitement de sa dette selon des termes qui soient moins favorables pour lui que ceux agréés dans le cadre du Club de Paris.

# The Chair and the Paris Club Secretariat



# La Présidence et le Secrétariat du Club de Paris



## KEY EVENTS IN

# 2022

---

### JANUARY 7

Meeting of the Official Creditor Committee for Chad under the Common Framework

### JANUARY 13

The Paris Club grants the Republic of Yemen the extension of the DSSI

### FEBRUARY 23

The Paris Club releases data on the effort provided in the framework of the DSSI

### MARCH 8

The Paris Club grants Sao Tome and Principe the extension of the DSSI

### JUNE 24

The Paris Club provides a debt treatment to the Republic of Suriname  
First meeting of the Official Creditor Committee for Zambia under the Common Framework

### JULY 8

South Africa becomes a prospective member of the Paris Club  
9th annual Conference of the Paris Forum

### JULY 30

Second meeting of the Official Creditor Committee for Zambia under the Common Framework

### AUGUST 24

The Official Creditor Committee for Ethiopia commits to pursue its work under the Common Framework

### SEPTEMBER 2

The Paris Club welcomes the Staff-Level Agreement (SLA) concluded between the Sri Lankan authorities and the IMF

### OCTOBER 13

Meeting of the Official Creditor Committee for Chad under the Common Framework

### OCTOBER 28

The Paris Club and Argentina conclude a debt rescheduling agreement

### NOVEMBER 30

Conclusions of the Official Creditor Committee for Chad unlock the first and second reviews of the IMF supported program

---

FAITS MARQUANTS EN

2022

7 JANVIER

Réunion du Comité des créanciers publics du Tchad au titre du Cadre commun

13 JANVIER

Le Club de Paris accorde à la République du Yémen l'extension de l'ISSD

23 FÉVRIER

Le Club de Paris publie ses données relatives à l'effort réalisé dans le cadre de l'ISSD

8 MARS

Le Club de Paris accorde à Sao Tomé-et-Principe l'extension de l'ISSD

24 JUIN

Le Club de Paris accorde un traitement de dette à la République du Suriname  
Première réunion du Comité des créanciers publics de la Zambie au titre du Cadre commun

8 JUILLET

L'Afrique du Sud devient un membre prospectif du Club de Paris  
9<sup>e</sup> édition du Forum de Paris

30 JUILLET

Deuxième réunion du Comité des créanciers publics de la Zambie au titre du Cadre commun

24 AOÛT

Le Comité des créanciers publics de l'Éthiopie s'engage à poursuivre ses travaux au titre du Cadre commun

2 SEPTEMBRE

Le Club de Paris salue l'accord au niveau des services (Staff-Level Agreement – SLA) conclu entre le Sri Lanka et le FMI

13 OCTOBRE

Réunion du Comité des créanciers publics du Tchad au titre du Cadre commun

28 OCTOBRE

Le Club de Paris et l'Argentine concluent un accord de rééchelonnement de dette

30 NOVEMBRE

Les conclusions du Comité des créanciers publics du Tchad permettent le passage en Conseil d'Administration de la première et seconde revues du programme FMI





**Ceyla Pazarbasioglu**  
Director of the Strategy, Policy,  
and Review Department, IMF  
Directrice du département de la Stratégie,  
des Politiques et des Revues, FMI



**Sergio Massa**  
Minister of Economy, Argentina  
Ministre de l'Économie, Argentine



**Tahir Hamid Nguilin**  
Minister of Finance and Budget, Chad  
Ministre des Finances et du Budget, Tchad



**Ryadh Alkhareif**  
Deputy Minister of Finance for International Relations,  
Saudi Arabia  
Vice-Ministre des Finances pour les Affaires  
internationales, Arabie saoudite



**Situmbeko Musokotwane**  
Minister of Finance and National Planning, Zambia  
Ministre des Finances et de la Planification nationale,  
Zambie



**William Roos**  
Co-Chairperson of the Paris Club  
Co-Président du Club de Paris



**Lindsey Whyte**  
Director General, International Finance, HM Treasury,  
The United Kingdom  
Directrice générale pour les Finances internationales,  
Trésor britannique (HM Treasury), Royaume-Uni



**Sonja Gibbs**  
Managing Director and Head of Sustainable Finance, IIF  
Directrice générale, IIF



**Naohisa Konita**  
Head of Debt Team,  
Ministry of Finance, Japan  
Chef de l'unité Endettement,  
ministère des Finances, Japon

PART I

# A challenging international economic environment for vulnerable countries



Adobe Stock

PARTIE I

# Un environnement économique international difficile pour les pays vulnérables

While the COVID-19 crisis had already exacerbated pre-existing vulnerabilities linked to the indebtedness of developing countries, the multiple shocks that occurred in 2022 further worsened the international economic environment, weighing above all on the most vulnerable countries: inflation, monetary tightening and rising debt servicing costs, capital flight, depreciation of local currencies against the dollar, etc.

The worsening international economic and financial situation has had a direct impact on debt restructuring requests to the Paris Club from both LICs and MICs countries. In April 2022, Sri Lanka defaulted on its external debt. As its debt is considered unsustainable, the country sought a commitment from its creditors to restructure it, in order to qualify for an IMF financing programme. These financing assurances were delivered between January and March 2023, and technical work continues to ensure that this commitment is met within a reasonable timeframe. In December, Ghana requested a debt treatment under the Common Framework, following a default on its external debt a few days earlier. These two countries have now joined the list of ongoing country-cases that have formally requested a debt treatment from the Paris Club – joining Ethiopia and Zambia.

In addition to increasing debt vulnerabilities, the evolution of the sovereign debt landscape over recent decades is another source of challenges, requiring creditors to step up their coordination to find viable solutions. The IMF's contribution takes stock of the progress made in this area, but also highlights the bottlenecks that remain and the key actions that need to be taken to ensure that this emerging crisis does not turn into a new debt crisis. In particular, the IMF details the Global Sovereign Debt Roundtable (GSDR) initiative, which it helped to create, with the aim of providing food for thought for the relevant bodies, in particular the G20 and official creditor committees. •

Alors que la crise de la COVID-19 avait déjà exacerbé les vulnérabilités préexistantes liées à l'endettement des pays en développement, les multiples chocs intervenus en 2022 ont encore dégradé l'environnement économique international, pesant avant tout sur les pays les plus fragiles – inflation, resserrement monétaire et hausse du service de la dette, fuite de capitaux, dépréciation des monnaies locales vis-à-vis du dollar, etc.

La dégradation de la situation économique et financière internationale a eu un impact direct sur les demandes de restructurations adressées au Club de Paris, qu'il s'agisse de PFR comme de PRI. En avril 2022, le Sri Lanka a déclaré le défaut sur sa dette extérieure. Alors que sa dette est considérée comme insoutenable, le pays a sollicité un engagement de la part de ses créanciers à la restructurer afin de pouvoir bénéficier d'un programme de financement du FMI. Ces assurances de financement ont été octroyées entre janvier et mars 2023 et les travaux techniques se sont engagés au printemps 2022 afin que cet engagement puisse être tenu dans un délai raisonnable. Au mois de décembre 2022, le Ghana a sollicité un traitement de dette au titre du Cadre commun, après avoir aussi déclaré le défaut sur sa dette extérieure. Ces deux pays ont rejoint les pays ayant demandé officiellement au Club de Paris de bénéficier d'un traitement de dette – avec l'Éthiopie, le Tchad et la Zambie.

Outre l'augmentation des vulnérabilités, l'évolution du paysage de l'endettement souverain au cours des dernières décennies est une autre source de défis, obligeant les créanciers à renforcer leur coordination pour trouver des solutions viables à long terme. La contribution du FMI fait un bilan des progrès réalisés dans ce domaine de la coordination, elle met aussi l'accent sur les blocages qui subsistent et sur les actions clés à mener pour que cette crise naissante ne se transforme pas en nouvelle crise de la dette. Le FMI détaille notamment l'initiative de table ronde sur les dettes souveraines (*Global Sovereign Debt Roundtable – GSDR*), qu'il a contribué à créer, qui permettra notamment de nourrir les réflexions des enceintes compétentes, en particulier le G20 et les comités de créanciers. •

# Ceyla Pazarbasioglu

Director of the Strategy, Policy, and Review Department, IMF

## RISING DEBT CHALLENGES: CALL FOR FURTHER ACTIONS

Debt vulnerabilities in LICs and MICs were elevated before the pandemic and have since increased. Application of the IMF’s debt sustainability frameworks for LICs shows that about 15 percent of LICs are in debt distress with another 45 percent at high risk. Among MICs, about 25 percent face default-like spreads. A few countries—Sri Lanka and Ghana—recently defaulted on their debt. For both groups of countries, there is a need for more predictable, timely, and well-coordinated paths toward debt restructuring, where debt has become unsustainable.

A recent study by IMF staff (Chuku and others, 2023<sup>2</sup>) took stock of current debt vulnerabilities. On average, today’s solvency and liquidity indicators of debt burden remain more benign than those at the peak of the 1980s/90s debt crisis when the HIPC initiative was established. That said, if current trends persist and in the absence of policy adjustments and reforms, debt vulnerabilities could again reach levels comparable to the pre-HIPC era over the medium term, and earlier for certain countries that are already at high risk. Policy adjustments and reforms by debtor countries will be critical. But they need to be complemented by sufficient support from international partners, both through the provision of concessional financing and, where necessary, debt restructuring. This includes further efforts by creditors to (i) help implement debt restructurings when these are needed; and (ii) improve the efficiency of the international debt resolution architecture. Debtors and creditors both have an interest in preventing the breakout of a systemic crisis affecting many debtor countries at the same time.

Today’s transformed financing landscape has important implications for debt resolution mechanisms and creditor coordination. LICs and MICs now face a more diverse financing landscape, including new official bilateral and private creditors, new types of instruments, and greater reliance on domestic debt. The share of non-Paris Club credit has almost tripled from 8 to 20 percent of total external debt, private sector debt has more than doubled from 8 to 19 percent, and domestic debt as a percent of GDP has tripled from 8 to 24 percent for the average LIC since the 1990s. The more diverse landscape calls for appropriate coordination mechanisms—such as the G20 Common Framework. At the same time, it also underlies the challenges to

getting these new mechanisms to work.

The experience with ongoing restructuring cases underscores the urgent need to accelerate debt restructuring processes and make them more predictable. Important milestones have been reached under the Common Framework, but more than two years after the G20 and Paris Club endorsed the Common Framework, only one country, Chad, has completed the process. Discussions with Zambia, Ghana, and Ethiopia are ongoing, and they are at various stages of completion. There have also been some advances on Sri Lanka, which is outside the Common Framework, with the authorities recently obtaining financing assurances from major creditors to help unlock an IMF-supported programme. But this process also took time and completion of the restructuring faces hurdles.

Against this background, the IMF, the World Bank, and India’s G20 Presidency have created the GSDR, a platform to build greater common understanding among key stakeholders on the current shortcomings in debt restructuring processes and ways to address them. The GSDR brings together official bilateral creditors (Paris Club and non-Paris Club), private creditors and debtor countries. The GSDR is not a forum for country specific debt treatment negotiations – these have to take place by the relevant official creditor coordination committees. The dialogue in the first Roundtable meeting has been positive with agreement on actions to be taken in the coming period in the areas of information sharing, the role of the Multilateral Development Banks (MDBs) and comparability of treatment. Efforts should now be geared toward using this momentum to complete debt restructuring discussions in individual country cases to boost these countries’ prospects, and further improve the processes and timelines for future cases. •

(2) <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2023/04/04/Are-We-Heading-for-Another-Debt-Crisis-in-Low-Income-Countries-Debt-Vulnerabilities-Today-531792>

# Ceyla Pazarbasioglu

Directrice du département de la Stratégie, des Politiques et des Revues, FMI

## DIFFICULTÉS CROISSANTES LIÉES À L'ENDETTEMENT : UN APPEL EN FAVEUR DE NOUVELLES INITIATIVES

Les vulnérabilités liées à l'endettement dans les PFR et PRI étaient élevées avant la pandémie et se sont accrues depuis. Selon le cadre de viabilité de la dette pour les PFR du FMI, environ 15% de ces pays sont en situation de surendettement et 45% présentent un risque élevé de surendettement. Parmi les PRI, environ 25% affichent des écarts de taux (*spreads*) caractéristiques d'une situation de défaut de paiement. Quelques pays (le Sri Lanka et le Ghana) ont récemment fait défaut sur leur dette. Pour ces deux catégories de pays, il est nécessaire, lorsque la dette n'est plus viable, de mettre en œuvre des processus de restructuration plus prévisibles, rapides et bien coordonnés.

Une étude récente des services du FMI (Chuku *et al.*, 2023) a dressé un état des lieux des vulnérabilités actuelles liées à l'endettement. En moyenne, les indicateurs récents de charge de la dette relatifs à la liquidité et à la solvabilité demeurent moins dégradés que ceux enregistrés au moment du pic de la crise de la dette des années 1980-1990, lors du lancement de l'initiative en faveur des PPTE. Cela étant, si la tendance actuelle persiste et que des réformes et des ajustements de politiques ne sont pas mis en œuvre, les vulnérabilités liées à l'endettement pourraient de nouveau atteindre des niveaux comparables à ceux de la période pré-PPTE à moyen terme, voire plus rapidement pour certains pays déjà exposés à des risques élevés. L'ajustement des politiques économiques et la mise en œuvre de réformes par les pays débiteurs seront déterminants. Toutefois, en complément de ces mesures, un soutien suffisant de la part des partenaires internationaux sera nécessaire, sous la forme à la fois de financements concessionnels et, si besoin, de restructurations de dette. Pour cela, les créanciers devront consentir des efforts supplémentaires pour i) contribuer à la mise en œuvre des restructurations de dette lorsqu'elles sont nécessaires; et ii) améliorer l'efficacité de l'architecture internationale en matière de résolution des problèmes d'endettement. Les débiteurs comme les créanciers ont intérêt à prévenir le déclenchement d'une crise systémique touchant simultanément de nombreux pays débiteurs.

La manière dont s'est transformé le paysage du financement souverain a des incidences importantes sur les mécanismes de résolution des problèmes d'endettement et sur la coordination entre créanciers. Les PFR et PRI se retrouvent désormais face à un paysage du financement qui est plus diversifié, avec notamment de nouveaux créanciers publics bilatéraux et privés, de nouveaux types d'instruments et un recours accru au financement domestique. Depuis les années 1990, pour la moyenne des PFR, la part

des créanciers non membres du Club de Paris a presque triplé, passant de 8% à 20% de la dette extérieure totale de ces pays, tandis que celle du secteur privé a plus que doublé, passant de 8% à 19%. Enfin, la dette domestique a triplé en pourcentage du Produit intérieur brut (PIB), passant de 8% à 24% du PIB. Ce paysage plus diversifié implique la mise en place de mécanismes de coordination appropriés, tels que le Cadre commun du G20. Il explique aussi, en même temps, les difficultés rencontrées pour faire fonctionner ces nouveaux mécanismes.

Les cas en cours soulignent le besoin urgent d'accélérer les processus de restructuration de la dette et de les rendre plus prévisibles. Des étapes importantes ont été franchies dans la mise en œuvre du Cadre commun mais, plus de deux ans après la création de ce mécanisme par le G20 et le Club de Paris, seul un pays, le Tchad, a mené le processus à son terme. Des discussions sont en cours avec la Zambie, le Ghana et l'Éthiopie, qui se trouvent à différents stades du processus. Quelques progrès ont également été réalisés concernant le Sri Lanka, qui ne relève pas du Cadre commun, le pays ayant récemment obtenu des assurances de financement de la part de ses principaux créanciers permettant de débloquer la mise en œuvre d'un programme par le FMI. Toutefois, ce processus a lui aussi pris du temps et des obstacles entravent la conclusion de la restructuration.

Dans ce contexte, le FMI, la Banque mondiale et la Présidence indienne du G20 ont créé la table ronde mondiale sur la dette souveraine (GSDR), une plateforme visant à favoriser une compréhension commune, entre les principales parties prenantes, des lacunes existantes dans les processus de restructuration de dette et des moyens de les combler. La GSDR rassemble des créanciers publics bilatéraux (membres et non membres du Club de Paris du Club de Paris), des créanciers privés et des pays débiteurs. Il ne s'agit pas d'une enceinte visant à négocier les traitements de dette des pays – celles-ci ayant vocation à se tenir dans le cadre des comités de coordination des créanciers publics concernés. Le dialogue instauré lors de la première table ronde a abouti à un résultat positif, avec l'adoption d'un accord sur les mesures à prendre dans la période à venir concernant le partage d'informations, le rôle des Banques Multilatérales de Développement (BMD) et la comparabilité de traitement. Les efforts devraient désormais viser à mettre à profit cette dynamique pour achever les discussions sur les restructurations en cours afin d'améliorer leurs perspectives, et poursuivre l'amélioration des processus et la réduction des délais pour les futurs pays concernés. •

PART II

Paris Club creditors  
signed two new restructuring  
agreements in 2022



Adobe Stock

PARTIE II

Le Club de Paris a conclu  
deux nouveaux accords  
de restructuration en 2022

In 2022, the Paris Club conducted two negotiations, concluding debt restructuring agreements with Suriname in June 2022 and Argentina in October 2022. The agreement with Suriname followed a commitment by the Paris Club creditors to restructure the country's debt in order to support the IMF's Extended Fund Facility (EFF) financing programme approved in December 2021: the outstanding debt rescheduled amounted to USD 58 million. The agreement with Argentina followed the financing assurances provided by Paris Club creditors in March 2022, which enabled the IMF Board to approve a financing programme under the EFF. This restructuring agreement put an end to a situation of arrears that had lasted three years. It covered a debt stock of around USD 2 billion, the reimbursement of which was spread out until 2028. •

En 2022, le Club de Paris a mené à son terme deux négociations, concluant des accords de restructuration de dette avec le Suriname d'une part en juin 2022 et l'Argentine d'autre part en octobre 2022. L'accord conclu avec le Suriname est consécutif à l'engagement des créanciers du Club de traiter la dette du pays dans le cadre du programme de financement du FMI, au titre du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvé en décembre 2021. Dans le cadre de cette restructuration, 58 millions USD de créances ont été rééchelonnés. L'accord conclu avec l'Argentine a fait suite aux assurances de financement octroyées par les créanciers du Club de Paris en mars 2022, ce qui a permis le passage en conseil d'administration du FMI d'un programme de financement au titre du MEDC. Cet accord de restructuration a permis de mettre un terme à une situation d'arriérés de paiement qui durait depuis trois ans. Il a porté sur un stock de dette d'environ 2 milliards USD – dont le remboursement a été étalé jusqu'en 2028. •

CONTRIBUTION FROM

# The Paris Club Secretariat

## THE DEBT RESTRUCTURING AGREEMENT SIGNED WITH SURINAME RESCHEDULES AROUND USD 60 MILLION IN CLAIMS

On June 22<sup>nd</sup>, 2022 Paris Club creditors agreed with the Republic of Suriname to a restructuring of its external public debt. This agreement follows the financing assurances provided by the Paris Club creditors on September 2<sup>nd</sup>, 2021 to support the approval by the IMF of an arrangement under the EEF for the country on December 22<sup>nd</sup>, 2021.

Under this agreement, Paris Club creditors have committed to reschedule arrears and all maturities falling due during the IMF programme period. The rescheduling is conducted under the following terms: Official Development Assistance (ODA) claims are to be repaid over 20 years (including 7 years of grace) and non-ODA claims are to be repaid over 15 years (including 8 years of grace). All existing arrears as of end-2021 will be repaid in two instalments in 2022 and 2024.

Additionally, based on a future assessment that Suriname has fulfilled all its commitments under the agreement, notably the comparability of treatment, and maintaining sound macroeconomic policies consistent with long-term debt sustainability, Paris Club creditors are committed to reschedule all maturities in capital falling due starting on January 1st, 2025. If this clause were to be activated, the new repayment schedule will be 17 years (including a 4-year grace period) for ODA claims and 12 years (including a 5-year grace period) for non-ODA claims.

This agreement will eventually allow the creditors to make additional efforts including through the conclusion of debt swaps, on a voluntary and bilateral basis, to support the country's efforts in favour of environmental, social and governance goals. •

CONTRIBUTION DU

# Secrétariat du Club de Paris

## L'ACCORD DE RESTRUCTURATION CONCLU AVEC LE SURINAME RÉÉCHELONNE PRÈS DE 60 MILLIONS USD DE CRÉANCES

Le 22 juin 2022, les créanciers du Club de Paris ont conclu avec le Suriname un accord de restructuration de sa dette publique extérieure. Cet accord a fait suite aux assurances de financement octroyées le 2 septembre 2021, qui a permis de soutenir l'approbation par le FMI d'un programme de financement au titre du MEDC en faveur du pays en décembre 2021.

Dans le cadre de cet accord, les créanciers du Club de Paris ont accordé un rééchelonnement des arriérés et de toutes les échéances arrivant à maturité pendant la période du programme FMI. Les créances d'Aide publique au développement (APD) seront remboursées sur une période de 20 ans (dont 7 ans de grâce) et les créances non APD sur 15 ans (dont 8 ans de grâce). Les arriérés doivent être remboursés en deux versements en 2022 et 2024.

Par ailleurs, si le Suriname respecte tous les engagements pris au titre de l'accord de restructuration, en particulier la comparabilité de traitement et la poursuite de politiques macroéconomiques compatibles avec la viabilité de la dette du pays à long terme, les créanciers du Club de Paris se sont engagés à rééchelonner toutes les échéances en capital arrivant à maturité à partir de janvier 2025. Si cette clause venait à être activée, la nouvelle maturité proposée serait de 17 ans (y compris un délai de grâce de 4 ans) pour les créances APD et de 12 ans (y compris un délai de grâce de 5 ans) pour les créances non APD.

Enfin, l'accord de restructuration permet à terme aux créanciers de faire des efforts additionnels, y compris en octroyant des conversions de dettes, sur une base volontaire et bilatérale, afin de soutenir les efforts du pays en faveur de politiques environnementales, sociale ou de bonne gouvernance. •



CONTRIBUTION FROM

# Sergio Massa

Minister of Economy, Argentina

**Since I took office as head of the Ministry of Economy, facing a challenging economic backdrop, Argentina has stepped up its efforts to honour its international commitments.** Within a context of war in Ukraine, sharp hikes of energy and food prices, one of the most severe droughts in our history and the tightening of financial conditions, Argentina is taking bold measures to prevent an uncontrolled adjustment and restore a fundamental macroeconomic stability.

**The agreement reached with the Paris Club creditors by the end of 2022 is a milestone to reestablish our debt sustainability and revitalize bilateral relations with the member countries.** The new scheme reschedules the estimated USD 1.9 bn stock of arrears over a six-year period, and the agreed interest rate as well as the payment structure are based on a feasible repayment scheme, which is still underway and complies with the comparability of treatment principle between Paris Club and non-Paris Club creditors, taking into account the differences in nature between commercial and project-based financing.

**Negotiations were key to strengthen bonds with long-standing partners and restore confidence.** It was a long process, addressing all parties' reality. After a series of virtual meetings to bring positions closer, the meeting held in Paris from October 27th to October 28th was a seventeen-hour marathon that put an end

to a pending issue for Argentina. Those seventeen hours were demanding. The most complex task was to convince creditor countries to support Argentina with a new scheme in line with its present situation. Being able to explain our country's current condition and the challenges we were facing was crucial for a successful negotiation. This entailed a lot of work both from the Argentine side as well as from the Secretariat's and creditors'. Our purpose was to reach an agreement to normalize relationships between our countries and companies. That is essential in order to improve investment and financing for our economy development, promoting commerce in key economic sectors and reinforcing Argentina as an important ally of the Paris Club creditors.

**With the signing of bilateral agreements under 2022 Amendment, we hope to achieve greater progress in our bilateral relations with Paris Club members.** Financing facilities for imports through currency swap agreements could protect companies' market share in our country; at the same time, project financing could encourage infrastructure development in key areas as energy, agriculture, mining, and knowledge-based services. For us, it is fundamental to keep on promoting economic and political cooperation among our countries to face the challenges posed by the new global reality. •

CONTRIBUTION DE

# Sergio Massa

Ministre de l'Économie, Argentine

**Depuis ma prise de fonctions à la tête du ministère de l'Économie, dans un contexte économique particulièrement difficile, l'Argentine a multiplié les efforts pour honorer ses engagements internationaux.** Dans un climat marqué par la guerre en Ukraine, par de fortes hausses des prix de l'énergie et des produits alimentaires, par l'une des plus graves sécheresses de notre histoire et par un durcissement des conditions financières, l'Argentine a pris des mesures audacieuses pour empêcher un ajustement incontrôlé et pour restaurer la stabilité des fondamentaux macroéconomiques.

**L'accord conclu avec les créanciers du Club de Paris à la fin de l'année 2022 est une étape clef pour ramener notre dette à un niveau viable et revitaliser nos relations bilatérales avec les pays membres.** Le nouveau dispositif prévoit de rééchelonner sur une période de six ans le stock d'arriérés, estimé à 1,9 milliard USD. Le taux d'intérêt et la structure des paiements convenus sont fondés sur un plan de remboursement réaliste, qui est toujours en cours et qui a été établi dans le respect du principe de la comparabilité de traitement entre créanciers membres et non membres du Club de Paris, en tenant compte des différences de nature entre les financements commerciaux et les financements de projets.

**Les négociations ont été cruciales pour renforcer nos liens avec des partenaires de longue date et restaurer la confiance.** Le processus a été long, puisque la situation de toutes les parties a été prise en compte. À la suite d'une série de réunions virtuelles destinées à rapprocher les points de vue, la réunion tenue à Paris les 27 et 28 octobre, qui a duré dix-sept heures, a apporté une solution au problème auquel

l'Argentine était confrontée. Ces dix-sept heures ont été éprouvantes. La tâche la plus complexe a été de convaincre les pays créanciers de soutenir l'Argentine en lui proposant un nouveau plan adapté à sa situation actuelle. Pour que la négociation soit fructueuse, il était essentiel de pouvoir expliquer la situation dans laquelle se trouvait notre pays et les difficultés auxquelles nous devons faire face. Cela a nécessité beaucoup d'efforts à la fois du côté argentin et du côté du Secrétariat et des créanciers. Notre objectif était de conclure un accord afin de normaliser les relations entre nos pays et nos entreprises, une condition indispensable pour accroître les investissements et les financements consacrés au développement de notre économie, pour promouvoir le commerce dans les secteurs économiques clefs et pour conforter le rôle de l'Argentine en tant qu'allié de premier plan des créanciers du Club de Paris.

**Nous espérons que la signature d'accords bilatéraux dans le cadre de l'amendement conclu en 2022 nous permettra de progresser davantage dans nos relations bilatérales avec les membres du Club de Paris.** Le financement de mécanismes destinés à faciliter les importations, au moyen de contrats d'échange de devises, pourrait protéger les parts de marché des entreprises dans notre pays ; dans le même temps, le financement de projets pourrait favoriser le développement d'infrastructures dans des domaines clefs tels que l'énergie, l'agriculture, l'exploitation minière et les services fondés sur la connaissance. Pour nous, il est essentiel de continuer à promouvoir la coopération économique et politique entre nos pays pour pouvoir faire face aux problèmes que pose la nouvelle réalité mondiale. •





PART III

The Paris Club strengthens  
its coordination  
with third-party creditors



Adobe Stock

PARTIE II

Le Club de Paris  
renforce sa coordination  
avec les créanciers tiers

The Paris Club has a long-standing experience of coordination amongst sovereign creditors. In the context of growing vulnerabilities and difficulties described in the first part of this report, for both LICs and MICs, and considering the wide range of creditors, Paris Club tools should be mobilized by as many actors as possible for effective coordination. Such coordination is essential if we are to find viable solutions to over indebtedness, while ensuring a fair distribution of efforts.

Since the political decision to create the Common Framework in November 2020, the Paris Club has been strongly mobilized for its implementation, at the service of debtor countries and in the interests of the taxpayer. Significant milestones were reached in 2022, notably the approval of a historic memorandum of understanding between Chad and its bilateral creditors in December 2022. This agreement provided a significant leverage on the efforts made by the country's main commercial creditor. However, obstacles were encountered in implementing the Common Framework, notably in the case of Zambia; despite the financing assurances granted in July 2022, creditor committee work to reach an agreement on the terms of debt restructuring was still in progress in June 2023. Bilateral creditors will also have to find common ground on Ethiopia, as the agreement between IMF staff and the authorities has become obsolete, and for Ghana: the authorities applied to the Common Framework in December 2022 and received financing assurances in May 2023. While the period between the borrower's application and the provision of financing assurances tends to shorten, there is still room for improvement.

Outside the Common Framework, the case of Sri Lanka – a MIC at the time of default and therefore not eligible for the Common Framework – demonstrates the pragmatism of bilateral creditors in order to coordinate efficiently and fairly for debt restructurings. An original model of “light” coordination has emerged, in which an official creditor committee coexists alongside regular exchanges with other bilateral creditors who have not joined the committee. •

Le Club de Paris a une longue expérience de coordination entre créanciers souverains. Dans le contexte de vulnérabilités et de difficultés croissantes décrit dans la première partie du rapport, tant pour les PFR que pour les PRI, et avec des créanciers très divers, les outils utilisés par le Club sont mobilisables par le plus grand nombre pour une coordination efficace. Cette coordination est indispensable pour trouver des solutions viables aux problèmes de surendettement tout en assurant une juste répartition des efforts.

Depuis novembre 2020, avec la décision politique de créer le Cadre commun, le Club de Paris est fortement mobilisé pour sa mise en œuvre, au service des pays débiteurs et dans le respect des intérêts du contribuable. En 2022, des étapes significatives ont été franchies, avec tout d'abord l'approbation d'un protocole d'accord historique entre le Tchad et ses créanciers bilatéraux en décembre. Cet accord a eu un effet de levier important sur l'effort consenti par le principal créancier commercial du pays. Toutefois des obstacles ont pu se faire jour dans la mise en œuvre du Cadre commun dans le cas de la Zambie; malgré les assurances de financement octroyées en juillet 2022, les travaux visant à trouver un accord sur les termes de la restructuration de dette se poursuivaient au printemps 2023. Les créanciers bilatéraux devront également trouver un terrain d'entente pour l'Éthiopie dont l'accord entre les services du FMI et les autorités (SLA) est devenu caduque, et pour le Ghana, qui a déposé une demande en décembre 2022 et a obtenu des assurances de financements en mai 2023. Si les délais tendent à se raccourcir entre la demande de l'emprunteur et l'octroi des assurances de financement, des améliorations sont encore nécessaires.

Hors du Cadre commun, le cas du Sri Lanka – PRI au moment du défaut et donc non éligible au Cadre commun – démontre l'intérêt d'être pragmatique dans la manière de se coordonner entre créanciers bilatéraux pour restructurer la dette de façon efficace et équitable. Un modèle original de coordination «souple» a émergé, dans lequel coexistent un comité des créanciers et, en parallèle, des échanges réguliers avec les autres créanciers bilatéraux n'ayant pas souhaité rejoindre ce comité. •

# Tahir Hamid Nguilin

Minister of Finance and Budget, Chad

**The Republic of Chad was the first country to join the G20 and Paris Club Common Framework for Debt Treatments. It was also the first country to sign an agreement under this framework**, in keeping with its commitments to the IMF under the Extended Credit Facility (ECF), and with the support of the World Bank, the Paris Club and the bilateral creditor committee co-chaired by France and Saudi Arabia.

**Chad, like other vulnerable countries, has felt the full effect of the COVID-19 crisis, mounting geopolitical tensions – regionally and globally – and oil-price volatility.** It also faces security, climate-change and other structural challenges.

**On this basis, we believe that the Common Framework marks an extremely positive step forward in the sovereign debt crisis resolution architecture**, providing a comprehensive approach to the treatment of public debt – both bilateral and commercial – for vulnerable countries within a coordinated process.

**The terms of the agreement reached in November 2022 under the Common Framework put Chad’s public debt back on the path toward sustainability**, while the contingency mechanism provides protection against oil-price volatility. Under this deal, Chad’s public creditors have agreed to maintain the sustainability of the country’s debt should oil prices fall or another downside risk occur. This arrangement protects Chad against a financing deficit during the

IMF-backed programme period and ensures that its debt ratios respect the limits set by the Debt Sustainability Analysis.

**The success and acceptability of this deal can be attributed** in part to the contingent debt treatment mechanism agreed between Chad’s main private creditor and its official bilateral creditors, which is consistent with the comparability of treatment principle. In this respect, Chad supports the development of contingent debt treatment arrangements as a way to build the resilience of vulnerable countries to external shocks.

**Chad also endorses the use of innovative financing mechanisms** to enable vulnerable countries to invest in a resilient, inclusive and sustainable future. The scale of the challenges we face – in security, health, education and climate change – calls for an ambitious and determined response from the international community. •

# Tahir Hamid Nguilin

Ministre des Finances et du Budget, Tchad

**La République du Tchad a été le premier pays à avoir adhéré au Cadre commun pour les traitements de dette du G20 et du Club de Paris, et également le premier pays à être parvenu à un accord à ce titre, conformément aux engagements pris auprès du FMI dans le cadre de son programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) et avec le soutien de la Banque Mondiale, du Club de Paris et du Comité des créanciers bilatéraux officiels co-présidé par la France et l'Arabie Saoudite.**

**À l'instar d'autres pays vulnérables, le Tchad a subi les répercussions de la crise de la COVID-19, la recrudescence des tensions géopolitiques régionales et mondiales ainsi que la volatilité des cours du pétrole, en sus d'une multitude de défis structurels incluant la sécurité et le changement climatique.**

**Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le Cadre commun représente une avancée extrêmement positive pour l'architecture de résolution des crises de dette souveraine, permettant un traitement complet et en profondeur des dettes publiques des pays vulnérables à travers une approche coordonnée et simultanée des dettes bilatérales et commerciales extérieures.**

**Les paramètres du traitement de la dette conclu en novembre 2022 au titre du Cadre commun permettent de restaurer la soutenabilité de la dette publique tchadienne, tout en assurant une protection contre la volatilité des prix du pétrole grâce à l'introduction du principe de traitement contingent. L'accord prévoit en effet que les créanciers publics préservent la viabilité de la dette du Tchad en cas de baisse des prix du pétrole par exemple, ou de tout événement créant un besoin de financement, afin de prémunir le Tchad contre la matérialisation éventuelle d'un tel besoin sur la période du programme du FMI et de permettre le respect des ratios de l'analyse de viabilité de la dette.**

**Plusieurs facteurs de succès ont garanti l'efficacité et l'acceptabilité de cet accord, dont le partage du traitement contingent de la dette entre le principal créancier commercial extérieur et les créanciers bilatéraux officiels du Tchad, conformément au principe de comparabilité de traitement de la dette. Le Tchad soutient à cet égard le développement des dispositifs de traitement contingent de la dette pour accroître la résilience des pays vulnérables aux chocs exogènes.**

**Le Tchad est par ailleurs convaincu de l'utilité de mécanismes de financement innovants pour permettre aux pays les plus vulnérables d'investir dans un avenir résilient, inclusif et durable. Face à l'ampleur de nos besoins en matière de sécurité, de santé, d'éducation ou de lutte contre le changement climatique, une réponse d'envergure est requise de la part de la communauté internationale. •**

# Ryadh Alkhareif

Deputy Minister of Finance for International Relations,  
Saudi Arabia

## ENSURING PROSPERITY FOR ALL THROUGH THE COMMON FRAMEWORK FOR DEBT TREATMENT

After the COVID-19 pandemic and subsequent geo-political tensions, the global economy has underperformed in its capacity to help achieve inclusive prosperity. In particular, LICs are facing numerous challenges in achieving economic prosperity with sustainable debt levels, given their limited access to credit and financial markets. This constrains their ability to finance their debt service while spending on development projects to benefit their nations. Given these circumstances, it is imperative that the wealthiest nations work towards promoting debt treatment under the Common Framework initiative to facilitate a path towards prosperity for the most vulnerable.

At the G20 Riyadh summit in 2020 leaders endorsed the Common Framework for Debt Treatments, which was also agreed upon by the Paris Club. The Common Framework provides official creditors a forum to coordinate action to address the debt challenges faced by LICs —bringing together creditors, debtors, and the international community to ensure that debt relief is provided in a fair and sustainable manner. In addition, the Common Framework emphasizes the importance of debtor participation, transparency, and good-faith negotiation in the debt restructuring process, helping to build trust and cooperation between creditors and debtors.

As co-chair with France of the official bilateral creditor committee, Saudi Arabia is proud to have helped bridge the divergent views between all stakeholders, and to achieve an historic conclusion of the first case under the Common Framework, resulting in an Memorandum of Understanding signed by all official creditors with the Republic of Chad. This demonstrates that when all stakeholders work toward a unified objective, much can be accomplished. This concept is central to the Common Framework, which combines both advanced and emerging creditors on an equal-footing basis to discuss individual cases of debt treatment.

We have also witnessed that, by requiring debtors to disclose their debt obligations and financial information to creditors, the Common Framework can help promote accountability and good governance in debtor countries. It has also built trust between all stakeholders involved in the debt treatment, including official and private creditors, while improving debt sustainability and reducing the risk of default.

However, the Common Framework is an ongoing learning process, and there is a need to further institutionalize the Common Framework so that it may achieve its objectives. Going forward, efforts should be made to further enhance the process and strengthen outreach to both non-official creditors and eligible countries so they may benefit from the Common Framework. Efforts are underway between the official creditors to address the challenges facing the Common Framework, while maintaining momentum and focus on its objective to address long-term structural debt challenges.

Saudi Arabia is willing to working with all stakeholders to help reinforce the Common Framework so that it can continue to provide sustainable debt relief solutions for LICs in need. Global prosperity and progress can indeed be accelerated and enhanced when high-income countries assist lower-income nations—something that Saudi Arabia has been doing and will continue to do in the years to come. •

# Ryadh Alkhareif

Vice-Ministre des Finances pour les Affaires internationales,  
Arabie saoudite

## GARANTIR LA PROSPÉRITÉ POUR TOUS AU MOYEN DU CADRE COMMUN POUR LES TRAITEMENTS DE DETTE

Après la pandémie de COVID-19 et les tensions géopolitiques qui ont suivi, la contribution de l'économie mondiale à la réalisation d'une prospérité inclusive s'est située en deçà des attentes. En particulier, les PFR sont confrontés à de nombreux obstacles pour atteindre la prospérité économique avec des niveaux d'endettement viables, étant donné leur accès limité au crédit et aux marchés financiers. Cela réduit leur capacité à financer le service de leur dette, alors qu'ils doivent assumer des dépenses pour des projets destinés à leur développement. Compte tenu de ces circonstances, il est impératif que les pays les plus riches s'emploient à faciliter le traitement de la dette via l'initiative du Cadre commun afin d'aider les pays les plus vulnérables à trouver le chemin de la prospérité.

Lors du sommet du G20 de Riyad en 2020, les chefs d'État et de gouvernement ont entériné le Cadre commun pour le traitement de la dette, qui a également été approuvé par le Club de Paris. Le Cadre commun fournit aux créanciers publics une enceinte leur permettant de coordonner leur action en vue de traiter les problèmes d'endettement auxquels les PFR sont confrontés, en réunissant les créanciers, les débiteurs et la communauté internationale de façon à ce que l'allègement de la dette s'effectue de façon équitable et soutenable. En outre, le Cadre commun souligne qu'il est important que les débiteurs participent au processus de restructuration de la dette en toute transparence et en faisant preuve de bonne foi lors des négociations, ce qui contribue à renforcer la confiance et la coopération entre créanciers et débiteurs.

En tant que coprésidence, aux côtés de la France, du comité des créanciers publics bilatéraux pour le Tchad, l'Arabie saoudite est fière d'avoir contribué à rapprocher les positions divergentes de toutes les parties prenantes et d'avoir fait en sorte que le premier dossier traité au titre du Cadre commun soit parvenu à une issue historique, à savoir un protocole d'accord

signé par tous les créanciers publics de la République du Tchad. Cela démontre que lorsque toutes les parties prenantes œuvrent à un objectif commun, beaucoup peut être accompli. Cette idée est au cœur du Cadre commun, qui associe, sur un pied d'égalité, des créanciers avancés et des créanciers émergents pour étudier certains dossiers de traitement de la dette.

Nous avons également constaté qu'en obligeant les débiteurs à communiquer aux créanciers leurs obligations en matière de dette et leurs informations financières, le Cadre commun peut contribuer à promouvoir la responsabilité et la bonne gouvernance dans les pays débiteurs. Le Cadre commun a également renforcé la confiance entre toutes les parties prenantes au traitement de la dette, y compris les créanciers publics et privés, tout en améliorant la soutenabilité de la dette et en réduisant le risque de défaut de paiement. Toutefois, le Cadre commun est un processus d'apprentissage continu et exige d'être davantage ancré institutionnellement pour pouvoir atteindre ses objectifs. À l'avenir, des efforts devraient être déployés pour améliorer encore le processus et renforcer la communication en direction des créanciers non publics et des pays éligibles, pour qu'ils puissent bénéficier du Cadre commun. Les créanciers publics s'attachent actuellement à remédier aux difficultés auxquelles est confronté le Cadre commun, tout en restant mobilisés et concentrés sur son objectif de traiter les problèmes liés à la dette structurelle à long terme.

L'Arabie saoudite est disposée à collaborer avec toutes les parties prenantes pour renforcer le Cadre commun afin qu'il continue d'apporter des solutions permettant d'alléger durablement la dette des PFR qui en ont besoin. En effet, il est possible d'accélérer et de stimuler la prospérité et le progrès dans le monde si les pays à revenu élevé aident les PFR, ce que l'Arabie saoudite fait et continuera de faire dans les années à venir. •

# Situmbeko Musokotwane

## Minister of Finance and National Planning, Zambia

On 13<sup>th</sup> November, 2020, the Common Framework for Debt Treatments beyond the DSSI was adopted by Paris Club and G20 member countries. The objective of the Common Framework was to address matters on debt sustainability which were significantly exacerbated by the COVID-19 crisis (in the same year, the Government of the Republic of Zambia made a request for a debt treatment under the Common Framework and was approved in February 2021). The debt restructuring is being anchored by the IMF programme under which USD 1.3 billion will be provided through an ECF for both budget and balance of payment support.

### DEBT RESTRUCTURING MILESTONES

Zambia has achieved the following milestones with regard to debt restructuring:

- Formation of the Official Creditor Committee for Zambia in June 2022.
- Provision of financing assurances by the Official Creditor Committee which paved way for approval of the USD 1.3 billion IMF ECF for Zambia.
- First disbursement of the ECF amounting to USD 182 million received in September 2022.
- Successful first IMF programme review in April of 2023 confirming that all structural benchmarks as well as the quantitative performance criteria agreed to for the 2022 fiscal year were met.
- With regard to MDBs, Zambia has received support from the MDBs such as the African Development Bank and the World Bank through budget support, concessional and grant project financing, which will ensure the continued delivery of essential services and much needed social protection during the restructuring period.

### CHALLENGES IN THE DEBT RESTRUCTURING PROCESS

The following are the challenges that have been faced during the debt restructuring process using the Common Framework:

1. **No clear and concrete rules of how to implement the Common Framework**, especially that it is intended to encourage the participation of both the bilateral and commercial creditors who have different portfolios, incentives and restructuring practices.
2. Absence of clarity regarding burden sharing, resulting

in a “wait and see” attitude from all participating creditors. It therefore becomes a problem when it comes to implementing a critical aspect of the Common Framework, the comparability of treatment, in the absence of clear guidelines to define the CoT concept and the perimeter of its application that will achieve equal burden sharing. This discourages cooperative creditors from moving fast with restructuring their claims. In Zambia’s case, this has especially played out in Government’s engagement with commercial creditors, where progress is impeded due to lack of clear guidelines, and understanding, on the application of the CoT principal.

### 3. Delay in finalizing the MoU with official creditors:

The delay is attributed to the need for sufficient time to build consensus from the different official creditors emanating from the difference in exposure to Zambia’s debt. Additionally, some creditors need time to understand the methodology defining the debt relief required by Zambia, as used by IMF under the Lower Income Country Debt Sustainability Framework.

The Republic of Zambia has committed itself to managing Zambia’s public and publicly guaranteed debt and is taking various measures to that extent to return the country to a path of moderate debt risk in the medium term, from the current debt distress situation. The ECF programme with the IMF is progressing well as evidenced by the positive reviews that have been undertaken by the IMF since programme inception in August 2022. The debt restructuring engagements with creditors have also moved considerably well, and the Government remains positive that negotiations with official creditors would be concluded by June 2023. Signing of the MoU will support the gains in the reforms that are being undertaken to restore macroeconomic stability and foster higher, more resilient, and more inclusive growth. The key to macroeconomic stability is returning the country’s debt to a sustainable path and this cannot be achieved without the conclusion of the debt restructuring negotiations with Zambia’s creditors. •

# Situmbeko Musokotwane

Ministre des Finances et de la Planification nationale, Zambie

Le 13 novembre 2020, le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de ISSD a été adopté par les pays membres du Club de Paris et du G20 afin de répondre aux problèmes de soutenabilité de la dette, fortement exacerbés par la crise de la COVID-19; la même année, le gouvernement de la République de Zambie a soumis une demande de traitement de sa dette au titre du Cadre commun, qui a été approuvée en février 2021. Le processus de restructuration de la dette s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme au titre de la FEC du FMI en vertu de laquelle 1,3 milliard USD sont mis à disposition pour soutenir à la fois le budget et la balance des paiements du pays.

## ÉTAPES DE LA RESTRUCTURATION DE DETTE

S'agissant de la restructuration de la dette zambienne, les étapes suivantes ont déjà été franchies :

- formation du Comité des créanciers publics de la Zambie en juin 2022;
- assurances de financement octroyées par le Comité des créanciers publics, qui ont permis l'approbation par le FMI de la FEC de 1,3 milliard USD en faveur de la Zambie;
- premier décaissement de 182 millions USD au titre de la FEC reçu en septembre 2022;
- premier examen favorable du programme du FMI en avril 2023 et conclusion d'un accord technique entre les autorités et le FMI portant sur la première revue du programme, confirmant le respect de tous les repères structurels et critères quantitatifs de performance convenus pour l'exercice budgétaire 2022;
- soutien de plusieurs BMD, dont la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, sous la forme d'un appui budgétaire et de financements concessionnels et de projets, qui permettront de maintenir, pendant la période de restructuration, les services essentiels et la protection sociale dont le pays a tant besoin.

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DU PROCESSUS DE RESTRUCTURATION DE LA DETTE

Les difficultés suivantes ont été rencontrées au cours du processus de restructuration de la dette au titre du Cadre commun :

1. **Absence de règles claires et concrètes de mise en œuvre du Cadre commun**, en particulier du fait que ce dernier vise à encourager la participation à la fois des créanciers bilatéraux et des créanciers commerciaux,

dont les portefeuilles, les motivations et les pratiques de restructuration diffèrent.

2. **Manque de clarté au sujet de la répartition de la charge de la dette**, entraînant un comportement attentiste de la part de l'ensemble des créanciers participants. Cette situation pose problème pour la mise en œuvre d'un aspect essentiel du Cadre commun, la comparabilité de traitement, du fait de l'absence de directives claires sur la définition de ce concept et de son champ d'application, qui permettraient de parvenir à une répartition équitable de la charge de la dette. Les créanciers participants ne sont pas encouragés à restructurer rapidement leurs créances. Dans le cas de la Zambie, cela s'est particulièrement manifesté dans la coopération entre le gouvernement et les créanciers commerciaux, dont les progrès ont été freinés en raison du manque de directives claires et d'accord sur l'application du principe de la comparabilité de traitement.
3. **Lenteur dans la mise au point du protocole d'accord avec les créanciers publics**. Cette lenteur est liée au temps nécessaire pour que les différents créanciers publics, diversement exposés à la dette zambienne, parviennent à un consensus. En outre, certains créanciers ont besoin de temps pour comprendre la méthodologie applicable à l'allègement de dette demandé par la Zambie, telle qu'utilisée par le FMI dans le cadre de viabilité de la dette des PFR.

La République de Zambie s'est engagée à renforcer la gestion de sa dette publique ou garantie par le secteur public, et prend à cet égard diverses mesures pour sortir le pays de sa situation de surendettement et le ramener à moyen terme sur la voie d'un risque de crédit modéré. Le programme conclu avec le FMI au titre de la FEC progresse bien, comme en témoignent les examens favorables menés par le FMI depuis le lancement du programme en août 2022. Les accords de restructuration de la dette avec les créanciers ont également progressé, et le gouvernement reste convaincu que les négociations avec les créanciers publics aboutiront d'ici à juin 2023. La signature du protocole d'accord viendra soutenir les progrès accomplis dans les réformes visant à restaurer la stabilité macroéconomique et favoriser une croissance plus élevée, plus résiliente et plus inclusive. La clé de cette stabilité macroéconomique est de ramener la dette du pays sur le chemin de la soutenabilité, ce qui ne sera possible que si les négociations sur la restructuration de la dette menées avec les créanciers de la Zambie aboutissent. •

CONTRIBUTION FROM  
**William Roos**  
Co-Chairman of the Paris Club

**WHAT ARE THE ACHIEVEMENTS  
OF THE COMMON FRAMEWORK,  
AND WHAT IMPROVEMENTS CAN BE MADE?**

2023: it has been three years over which bilateral official creditors, members of the Paris Club and the G20, decided to establish the Common Framework for Debt Treatment. Over these past three years, the Paris Club has been working on a daily basis to implement it, in close coordination with other official creditors.

In the risky environment described by the IMF in its contribution, the Common Framework is the only one that addresses debt treatment needs with all major bilateral official creditors gathered around the table. I would like to revert back on the progress allowed by the Common Framework and the efforts that still need to be made to improve its effectiveness.

What are the achievements of the Common Framework? First, it is a platform that has made it possible to institutionalise a structured dialogue among bilateral official creditors, with the participation of the IMF and the World Bank, complemented by regular discussions with the debtor country and private creditors. The political commitment of the major bilateral official creditors to restructure the debt of LICs in need according to clearly defined principles is, per se, a significant achievement. Of course, the Paris Club's (TH) monthly meetings, in which China and India participate as ad hoc members, is a privileged forum for exchanges with these creditors – that existed before the establishment of the Common Framework. However, while complementary, they are not official creditor committees as such, where specific country-cases seeking debt treatment are discussed. This is what the Common Framework offers.

Second, the Common Framework is a flexible tool that has the ability to adapt on a case-by-case basis, to each situation. For example, regarding Chad, for which the nature of needs changed with the rise in oil prices, the Common Framework provided an appropriate response. The agreement reached in November 2022 within the Common Framework is in line with the parameters of the IMF program and has allowed Chad to have leverage over its main private creditor as of 2024. The agreement also provides protection to the country in the event of a deterioration in its economic and financial situation.

Third, the Common Framework is a learning process for all participants. We learn as we refine our analysis, by detailing our own methodologies or, on the contrary, making proven tools available to third creditors. Once the first cases have been dealt with, the process will likely become more streamlined as we can draw on a collective experience. In this regard, while the formation of creditor committees remains too long, the financing assurances are subsequently delivered relatively quickly (within a few weeks), and always based on a detailed technical analysis of the IMF program parameters and the need for debt treatment.

Current delays in the implementation of the Common Framework (establishment of creditor committees, delivery of financing assurances, final restructuring agreement) weaken countries in debt distress as they slow new financing from international financial institutions and the necessary restructuring. Their economic and financial situation then deteriorates, with all the consequences that implies for the population (especially the most vulnerable) and the productive base of the country. Besides the delays, the uncertainty and the absence of a clear timetable for the different stages of the process are problematic for debtor countries. In this context, two main bottlenecks have been identified. Firstly, internal processes vary depending on the administrative and executive structure of each creditor country. While internal processes of each creditor must be respected, it is hardly justifiable to expect the debtor country to wait more than three months for the formation of the creditor committee and the delivery of financing assurances. Secondly, although it is essential for the creditor committee to collectively review the debt sustainability analysis carried out by the IMF and the World Bank, the extent of debt treatment is determined by the parameters of the IMF program, as specified in the term sheet of the Common Framework endorsed by the Paris Club and the G20. Excessive delays are detrimental. This is why some debtor countries may be tempted to bypass the Common Framework and instead seek bilateral agreements to avoid a slow and complicated process. However, negotiating bilateral agreements can be equally time-consuming or even more, due to the lack of coordination framework.

What can be done (better)? First of all, information

CONTRIBUTION DE  
**William Roos**  
Co-Président du Club de Paris

**QUELS SONT LES ACQUIS DU CADRE COMMUN,  
QUELLES SONT LES AMÉLIORATIONS  
À APPORTER ?**

2023 : voilà trois ans que les créanciers publics bilatéraux, membres du Club de Paris ou du G20, ont décidé de la création du Cadre commun pour le traitement de la dette – trois ans que le Club de Paris travaille quotidiennement à sa mise en œuvre, en coordination étroite avec les autres créanciers officiels.

Dans le contexte à risque décrit par le FMI dans sa contribution, le Cadre commun est le seul qui réponde aux besoins de traitement de dettes avec tous les créanciers publics bilatéraux autour de la même table. Je voudrais revenir ici sur les avancées permises par le Cadre commun et mettre en avant les efforts à accomplir pour renforcer son efficacité.

Quelles avancées ? Premièrement, la plateforme qu'il constitue permet d'institutionnaliser un dialogue structuré entre les créanciers officiels, avec la participation du FMI et la de Banque mondiale, complété par des échanges réguliers avec le pays débiteur et les créanciers privés. L'engagement politique des plus importants créanciers publics de traiter la dette des PFR selon des principes clairement définis est, en lui-même, une avancée majeure. Bien sûr, les Tours d'Horizon du Club de Paris auxquels participent la Chine et l'Inde avec le statut de membres *ad hoc* sont un lieu d'échange privilégié entre ces créanciers, qui existait avant la création du Cadre commun. Mais, bien que complémentaires, ce ne sont pas des comités de créanciers en tant que tels où sont discutés les cas concrets de pays ayant sollicité un traitement de dette, ce qu'offre le Cadre commun.

Deuxièmement, le Cadre commun est un outil flexible, qui a la capacité de s'adapter, au cas par cas, à chaque situation. Ainsi, dans le cas du Tchad, où la nature des besoins a changé avec l'augmentation des prix du pétrole, le Cadre commun a permis de fournir une réponse adaptée – l'accord conclu en novembre 2022 est conforme aux paramètres du programme du FMI et a permis au Tchad d'avoir un effet de levier, dès 2024, sur le principal créancier privé du pays. L'accord permet par ailleurs au pays d'être protégé en cas de détérioration de sa situation économique et financière.

Troisièmement, le Cadre commun est un processus d'apprentissage pour tous les partici-

pants. Nous apprenons parce que nous affinons notre analyse, en précisant les méthodes qui sont les nôtres, le cas échéant, ou en mettant au contraire au service des créanciers des outils éprouvés. Une fois que les premiers cas auront été traités, le processus gagnera très probablement en fluidité car nous pourrions nous appuyer sur une expérience collective. À cet égard, si les délais de formation des comités de créanciers restent trop longs, les assurances de financement sont ensuite délivrées relativement rapidement (quelques semaines), en reposant toujours sur une analyse technique détaillée des paramètres du programme FMI et du besoin de traitement de dette.

Les délais observés aujourd'hui dans la mise en œuvre du Cadre commun (création du comité des créanciers, assurances de financement, accord final de restructuration) fragilisent les pays débiteurs surendettés car cela retarde les nouveaux financements des institutions financières internationales et la restructuration nécessaire. Leur situation économique et financière se dégrade alors, avec toutes les conséquences que cela implique pour les populations (en particulier les plus vulnérables) et le tissu productif du pays. Autant que les délais, l'incertitude et l'absence de calendrier clair des différentes étapes posent problème pour les pays débiteurs. Dans ce contexte, deux principaux goulets d'étranglement sont identifiés. Tout d'abord, les processus internes – en fonction de la structure administrative et exécutive de chaque pays créancier. Les processus de chaque créancier doivent être respectés, mais il est difficilement justifiable vis-à-vis du pays emprunteur d'attendre plus de trois mois pour la formation du comité de créanciers et l'octroi des assurances de financement. Ensuite, s'il faut bien sûr que le comité de créanciers examine collectivement l'analyse de soutenabilité de la dette produite par le FMI et la BM, l'ampleur du besoin de traitement de dette est déterminée par les paramètres du programme du Fonds – comme cela est précisé dans la feuille de route du Cadre commun endossée par le Club de Paris et le G20. Des délais trop importants sont dommageables et certains pays débiteurs peuvent être tentés de contourner le Cadre commun et de rechercher plutôt des accords bilatéraux pour éviter un processus lent et compliqué – des accords bilatéraux qui peuvent être aussi longs à négocier, voire plus du fait de l'absence

sharing among stakeholders should be enhanced to ensure that creditors receive the same information that can contribute to their understanding of the problem. The IMF and the World Bank have partly addressed this issue by proposing, within the GSDR, a clarification of the information-sharing timeline with creditors, including the data and assumptions underlying debt sustainability analyses. In the same vein, when a request for debt treatment under the Common Framework is made, all stakeholders, including international financial institutions, should meet at the technical level before the establishment of the creditor committee. These discussions should aim to share all relevant information, data and perspectives on how to address the new case, as well as identify potential obstacles for the subsequent process. In fact, I think that this work aiming at building a common understanding of key assumptions could even be done in parallel of the negotiation of the SLA, in order to facilitate the delivery of financing assurances. Sometimes, we face delays during the financing assurances process due to questions related to the scope of the treatment that could have been addressed during the SLA negotiation.

Regarding the uncertainties associated with delays at each stage of the Common Framework process, as promoted in the discussion of the G20's IFA WG, the Paris Club continues to support the endorsement by G20 members of a user guide for debtor countries that would provide an indicative timeline. For example, the formation of the creditor committee could occur within 4 to 8 weeks after the debtor country's official request, and the provision of financing assurances should be completed within 3 months after the SLA. In the longer run, improving transparency and data sharing, as well as incorporating CRDCs or MVPs into syndicated loan contracts – as addressed in the fourth part of this report – can facilitate the implementation of the Common Framework.

Furthermore, the experience of Sri Lanka highlights the value of coordination among creditors for MICs. In contrast to LICs, in the absence of the Common Framework, coordination is not automatic for this category. Although it falls outside the scope of the Common Framework, I believe that such a form of coordination would not have occurred without the relationships established under the Common Framework within official creditor committees. Initially, a light coordination emerged among bilateral official creditors: joint meetings to exchange preliminary views, participation of non-Paris Club creditors as ad hoc members in monthly TH meetings, Working Papers shared by the Paris Club, and the parallel delivery of

financing assurances between January and March 2023. Based on these collaborative efforts, an innovative “light” model of coordination has developed, in which a creditor committee (comprising the Paris Club and India) coexists with regular exchanges with other bilateral creditors who chose not to join the committee. Once the implementation of the Common Framework reaches a steady pace, the G20 can consider its applicability to MICs countries. In the meantime, the G20 could task the IFA WG with studying other options to expedite debt restructuring for these countries, drawing lessons from the Sri Lankan example and potentially using it as inspiration.

In the current sovereign debt landscape, the Common Framework is the most credible tool for addressing debt vulnerabilities of LICs, despite the slower progress than anticipated in its implementation. The Paris Club members' teams and the Secretariat are working hard to make the Common Framework a success. They have established a relationship of trust with the other G20 creditors. As Co-Chair of the Paris Club, I assure you of our full commitment to fulfilling this G20 political commitment in support of countries facing debt vulnerabilities. •

de cadre de coordination.

Alors que faire (mieux)? Premièrement, le partage de l'information doit être amélioré entre les parties prenantes, pour que les créanciers reçoivent la même information susceptible de nourrir leur compréhension du problème. Le FMI et la Banque mondiale ont en partie répondu à ce problème en proposant, dans le cadre de la table ronde sur la dette souveraine (GSDR), de clarifier le calendrier de partage des informations avec les créanciers (y compris les informations qui sous-tendent les analyses de viabilité de la dette). Dans le même état d'esprit, il est important que dès la sollicitation d'un traitement au titre du Cadre commun, toutes les parties prenantes (y compris les institutions financières internationales se réunissent au niveau technique en amont de la création du comité des créanciers, pour partager toutes les informations utiles ainsi que leur perception sur la manière de traiter le nouveau cas et identifier les potentiels point bloquants pour la suite du processus. Il me semble que ce travail de compréhension des hypothèses clés pourrait même avoir lieu pendant la négociation de l'accord entre les services et les autorités (SLA), pour accélérer ex-post l'octroi des assurances de financement. Nous sommes parfois retardés pendant le processus d'assurances de financement par des questions relatives au périmètre, qui auraient pu être discutées pendant la négociation du SLA. Sur la question de l'incertitude liée aux délais entre chaque étape, comme nous le promovons dans le cadre des travaux du groupe de travail sur l'architecture financière internationale du G20 (IFA WG), le Club de Paris continue à soutenir l'endossement par le G20 d'un guide d'utilisateurs à destination des pays débiteurs qui fournirait une chronologie indicative des différentes étapes du Cadre commun – par exemple, formation du comité des créanciers 4 à 8 semaines après la demande officielle du débiteur et octroi des assurances de financement dans un délai de 3 mois après le SLA. À plus long terme, l'amélioration de la transparence et le partage des données, l'inclusion de clauses dites « résilience-climat » (CRDC) ou de majorité collective (MVP) dans les contrats de prêts syndiqués – des thématiques traitées dans la quatrième partie de ce rapport – sont de nature à faciliter la mise en œuvre du Cadre commun.

Par ailleurs, l'expérience du Sri Lanka démontre la valeur de la coordination entre créanciers pour les PRI – puisque a contrario, pour cette catégorie, en l'absence de Cadre, la coordination n'est pas automatique. Bien qu'en dehors du Cadre commun, je crois que nous n'aurions pas eu cette forme de coordination sans les relations construites au sein des comités de créanciers du Cadre commun. Dans un premier temps, une coordination légère s'est instaurée entre les créanciers publics – réunions conjointes organisées pour échanger les premiers points de vue, participation des créanciers non-membres du Club de Paris aux réunions mensuelles des Tours d'Horizon en tant qu'observateurs, partage des documents de travail par le Club de Paris, octroi des assurances de financement en parallèle (entre janvier et mars 2023). Sur la base de ces travaux communs, un modèle original de coordination « souple » a émergé, dans lequel coexistent un comité des créanciers (réunissant le Club de Paris et l'Inde – créé en mai 2023) et, en parallèle, des échanges réguliers avec les autres créanciers bilatéraux n'ayant pas souhaité rejoindre ce comité. Lorsque la mise en œuvre du Cadre commun aura atteint son rythme de croisière, le G20 pourra étudier dans quelle mesure celui-ci est applicable aux PRI. Toutefois, dans l'intervalle, le G20 pourrait charger l'IFA WG d'étudier d'autres options pour accélérer la restructuration de la dette de ces pays en tirant les leçons de l'exemple sri lankais et pourquoi pas, en s'en inspirant.

Dans le paysage de l'endettement actuel, le Cadre commun est l'outil le plus crédible pour traiter les vulnérabilités liées à l'endettement des PFR, même si les progrès réalisés dans sa mise en œuvre ont été plus lents qu'espéré. Les équipes des membres et du Secrétariat du Club de Paris travaillent d'arrache-pied pour faire du Cadre commun un succès, et ont su instaurer une relation de confiance avec les autres créanciers du G20. En tant que Co-Président du Club de Paris, je vous assure de notre entière mobilisation dans la réalisation de cet engagement politique du G20 au service des pays faisant face à des vulnérabilités liées à l'endettement. •





PART IV

Technical work  
to support sustainable debt  
and restructurings



Fotolia

PARTIE IV

Des travaux techniques  
au service d'un endettement  
et de restructurations viables

In 2022, the Paris Club continued its technical work to improve the mutual understanding of creditors and other stakeholders of certain key concepts relating to debt restructuring, to develop innovations taking into account the major challenges of our time, and to advance the transparency and data sharing essential to ensuring sustainable public debt. At COP27, the UK announced the inclusion of CRDCs in UK Export Finance loan contracts, allowing automatic suspension of debt servicing in the event of natural disasters. The UK has also continued to promote the introduction of MVPs in syndicated loan contracts. The challenge now is to work with commercial creditors to generalize the use of this type of instrument in private law contracts. At the same time, the Japanese Presidency of the G7 has proposed a debt data-sharing exercise with the World Bank (extended on a voluntary basis to Paris Club creditors), in order to identify discrepancies with debtor countries, receive more reliable data and strengthen the debtor countries' skills in this matter. Japan's initiative is part of the work programme of the IFA WG, which in recent months has been conducting an exercise to identify data shared between G20 members and international financial institutions. •

En 2022, le Club de Paris a poursuivi ses travaux techniques afin d'améliorer la compréhension mutuelle des créanciers et d'autres parties prenantes de certains concepts clés relatifs aux restructurations de dette, de développer des innovations permettant de prendre en compte les grands défis de notre époque, ou encore de faire progresser la transparence et le partage des données essentiels pour garantir un endettement public viable. Le Royaume-Uni a annoncé lors de la COP27 l'inclusion de clauses dites « résilience-climat » (CRDC) dans les contrats de prêts de l'agence de crédit-export UK Export Finance, permettant la suspension automatique du service de la dette en cas de catastrophe naturelle. Le Royaume-Uni a aussi continué à promouvoir l'introduction de clauses de majorité collective (MVP) dans les contrats de prêts syndiqués. L'enjeu consiste désormais à travailler avec les créanciers commerciaux pour généraliser le recours à ce type d'instruments dans les contrats de droit privé. En parallèle, la Présidence japonaise du G7 a proposé un exercice de partage des données d'endettement avec la Banque mondiale, étendu sur une base volontaire aux créanciers du Club de Paris, afin d'identifier les écarts avec les pays débiteurs, de disposer de données plus fiables et de renforcer les compétences des pays débiteurs en la matière. Cette initiative du Japon s'inscrit dans le cadre du programme de travail de l'IFA WG, qui a mené ces derniers mois un exercice de recensement des données partagées entre les membres du G20 et les institutions financières internationales. •

# Lindsey Whyte

Director General, International Finance, HM Treasury,  
The United Kingdom

## REFORMING THE INTERNATIONAL DEBT ARCHITECTURE TO ENHANCE RESILIENCE AND SUPPORT DEVELOPING COUNTRIES

In 2022, the international community heard growing calls from developing countries for urgent action to reform the international financial system so that it reflects the challenges of the day. Through initiatives such as the Bridgetown agenda and at the GSDR, developing countries have called for action on international debt, including to improve the implementation of the Common Framework, address the nexus between climate and debt and ensure that private creditors participate fully in debt treatments alongside bilateral creditors.

Against this backdrop, the UK was pleased to spearhead work with the private sector, other bilateral and multilateral creditors and borrowing countries, to strengthen the international debt architecture over the course of 2022 and into 2023.

The COP27 meetings in Egypt in November 2022 were an important milestone in the work that the UK has taken forward with partners on CRDCs. These innovative clauses in debt contracts allow for a temporary pause in debt repayments when a country is hit by a severe climate shock or other natural disaster or health emergency. The work of the Private Sector Working Group (PSWG) culminated in the publication by the International Capital Markets Association of a model term sheet for use in private bonded debt. The UK also announced that UK Export Finance would become the first Export Credit Agency in the world to offer CRDCs in its direct sovereign lending to LICs and Small Island Developing States (SIDS), while the multilateral development banks committed to an informal working group to explore inclusion of CRDCs in their own lending offer. The priority now is to get all lenders to offer such clauses so that they can have the maximum benefit to climate vulnerable countries. The G7 recognised the criticality of these clauses in the Communiqué of 13 May, calling on creditors to offer CRDCs for future loan agreements. We look forward to working with any pilot countries who wish to introduce these clauses in their lending, building on the approach that Barbados and Grenada have already taken.

We have also progressed work to promote the use of MVPs in commercial syndicated lending. These provisions act in a similar way for loans as Collective Action Clauses (CACs) do for bonds – by allowing a significant majority of creditors to bind the minority to a change in payment terms, such as extending loan maturities. MVPs benefit both creditors and borrowers, including by facilitating more orderly restructurings and enhancing intercreditor equity. We strongly welcome the publication by industry bodies in November 2022 of specimen MVP clauses and ancillary provisions, and the G7 Communiqué of 13 May 2023 that stressed the importance of private creditors adopting MVPs in future loan contracts. We call strongly on all private creditors offering syndicated loans to begin to introduce these innovations in their lending so that, in the event of crises, debt restructurings can happen in a more smooth, orderly and timely fashion.

In addition to innovations to the way that the private sector lends, it is also critical that private creditors play their part to achieve greater debt transparency, which is essential to unlocking sustainable and inclusive growth in developing countries. Under the UK's G7 Presidency in 2021, G7 countries committed to publishing their creditor portfolios on a loan-by-loan basis for future direct lending on a quarterly basis and we would urge all G20 members and private creditors to do the same. As such we continue to encourage the private sector to adhere to the IIF's Voluntary Principles for Debt Transparency and to submit information on their sovereign lending to the OECD's Debt Transparency Initiative.

We look forward to continuing to work collaboratively with all lenders and borrowers on these new innovations in the coming year to ensure the sovereign debt architecture remains fit for purpose and enhances resilience when shocks and crises occur. •

# Lindsey Whyte

Directrice générale pour les Finances internationales,  
Trésor britannique (HM Treasury), Royaume-Uni

## RÉFORMER L'ARCHITECTURE INTERNATIONALE DE LA DETTE POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE ET SOUTENIR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

En 2022, les pays en développement ont appelé la communauté internationale à mettre en œuvre une réforme du système financier international de manière à l'adapter aux enjeux actuels. Ainsi, dans le cadre d'initiatives telles que l'Agenda de Bridgetown et lors de la table ronde mondiale sur la dette souveraine (GSDR), les pays en développement ont appelé à agir sur la question de la dette internationale, notamment pour améliorer la mise en œuvre du Cadre commun, prendre en considération les liens entre le climat et la dette, et veiller à ce que les créanciers privés participent pleinement aux traitements de la dette aux côtés des créanciers bilatéraux.

Dans ce contexte, le Royaume-Uni se félicite d'avoir mené tout au long de l'année 2022, en collaboration avec le secteur privé, d'autres créanciers bilatéraux et multilatéraux, et des pays emprunteurs, des travaux destinés à renforcer l'architecture internationale de la dette, qui se poursuivront en 2023.

Les réunions de la COP27 qui se sont tenues en Égypte en novembre 2022 ont marqué une étape importante des travaux menés par le Royaume-Uni avec différents partenaires sur les CRDC. Ces clauses innovantes insérées dans les contrats de prêt permettent de suspendre temporairement le remboursement de la dette d'un pays lorsque ce dernier est frappé par un choc climatique sévère, une autre catastrophe naturelle ou une crise sanitaire. Les travaux du groupe de travail « secteur privé » (*Private Sector Working Group* – PSWG) ont donné lieu à la publication, par l'*International Capital Market Association* (ICMA), de clauses types à utiliser dans le cadre des emprunts obligataires privés. Le Royaume-Uni a également annoncé que l'agence publique UK Export Finance serait le premier organisme de crédit à l'exportation au monde à proposer des CRDC dans le cadre des prêts souverains directs accordés à des PFR et à des Petits États insulaires en développement (PEID); les BMD se sont quant à elles engagées à mettre en place un groupe de travail informel pour étudier la possibilité d'introduire des CRDC dans leurs conventions de prêts. La priorité est désormais de parvenir à généraliser l'usage de ce type de clauses par l'ensemble des prêteurs, de manière à ce qu'elles soient le plus bénéfique possible aux pays vulnérables au changement climatique. Dans son communiqué du 13 mai, le G7 a reconnu l'importance de ces clauses et a encouragé les créanciers à les proposer à

l'avenir dans leurs conventions de prêt. Le Royaume-Uni est disposé à collaborer avec tout pays pilote qui souhaiterait introduire de telles clauses dans ses conventions de prêt, en s'appuyant sur l'expérience de la Barbade et la Grenade.

Nous avons également fait avancer les travaux relatifs aux clauses MVP dans les prêts commerciaux syndiqués. Ces clauses auraient pour les prêts un rôle similaire à celui des clauses d'action collective pour les obligations : elles permettraient à une large majorité de créanciers d'imposer à une minorité une modification des modalités financières d'un prêt, par exemple une extension de sa maturité. Les MVP profiteraient à la fois aux créanciers et aux emprunteurs, notamment en favorisant des restructurations ordonnées et l'équité entre les créanciers. Nous nous félicitons vivement de la publication par des organismes professionnels du secteur, en novembre 2022, de MVP et clauses annexes types, et du communiqué du G7 du 13 mai 2023 qui souligne combien il est important que les créanciers privés introduisent des MVP dans leurs futures conventions de prêt. Nous appelons tous les créanciers privés proposant des prêts syndiqués à introduire ces clauses innovantes dans leurs conventions afin de permettre, en cas de crise, des restructurations de dette plus aisées, organisées et rapides.

En plus de ces innovations qui touchent aux conditions de prêt du secteur privé, il est également essentiel que les créanciers privés contribuent à une plus grande transparence de la dette, indispensable pour libérer une croissance durable et inclusive dans les pays en développement. Pendant la Présidence britannique du G7 en 2021, les pays du G7 se sont engagés à publier chaque trimestre leurs portefeuilles de créances, prêt par prêt, pour tous les prêts directs futurs; et nous exhortons tous les membres du G20 et les créanciers privés à suivre leur exemple. Nous continuons également d'encourager le secteur privé à souscrire aux Principes d'application volontaire en faveur de la transparence de la dette (« *Voluntary Principles for Debt Transparency* ») de l'IIF, et à communiquer à l'Initiative de l'OCDE pour la transparence de la dette des informations sur leurs prêts souverains.

Nous sommes résolu à poursuivre les travaux sur ces dernières innovations en collaboration avec tous les prêteurs et emprunteurs au cours de l'année à venir, pour que l'architecture de la dette souveraine reste adaptée à son objectif et renforce la résilience face aux chocs et aux crises. •

# Sonja Gibbs

Managing Director and Head of Sustainable Finance, IIF

Given the growing importance of private creditors in sovereign debt markets, it is vital that initiatives to enhance the international sovereign debt architecture be conducive to private sector participation. The UK Treasury-convened PSWG, involving private creditors from the outset, was a welcome example of a proactive consultative process.

Established in 2021, the UK-PSWG had two workstreams. The first on proposed MVPs enabled changes to payment terms in sovereign loans by a qualified majority rather than unanimous consent, while the second was on CRDCs. At the request of the UK Treasury, the IIF supported both subgroups, helping convene private sector participants and facilitate constructive dialogue. Feedback received from UK-PSWG members—as well as from established IIF forums such as the Group of Trustees of the Principles for Stable Capital Flows and Fair Debt Restructuring, the Principles Consultative Group, and the Committee on Sovereign Risk Management—suggests that:

**MVPs:** Private creditors broadly support the view that adoption of MVPs in sovereign loan documentation would further increase the flexibility of loan contracts and should apply to all medium- to long-term sovereign loans from any credit provider. This would be in the interest of borrowing countries, the IMF, and official creditors—and support a more level playing field among creditors. Given that commercial arrangements in the form of non-bonded debt are more private, more diverse and less liquid than publicly traded bonds, they do not benefit from the aggregated CACs included in bond voting provisions. However, private creditors emphasize

that the application of MVPs to loans should be carefully considered and limited to situations of clear and significant financial strain where the debtor's creditors as a whole are expected to participate. Such situations could include pre-emptive/pre-payment default restructuring when a country's debt is deemed unsustainable by a credible public authority such as the IMF. Any requests for modification of terms should be made with full transparency and intercreditor equity, and predicated on comparable efforts vis-à-vis all creditors.

**CRDCs:** Debt instruments with CRDCs would provide temporary liquidity relief in the wake of severe climate crises or other natural disasters and help reduce the risk of a more costly debt restructuring. Given the technical challenges in setting thresholds for trigger events, drafting of CRDCs needs to be case-by-case, and no seniority should be granted to instruments with CRDCs, which should rank *pari passu* with other debt. As CRDCs reduce the risk of default following a severe climate shock or natural disaster, effective integration of CRDCs in the debt instruments of emerging and developing economies, this should appeal to investors. However, the use of such clauses could increase the cost of funding and might reduce liquidity. Thus it will be important to showcase best practices and design; running pilot projects at scale could also be helpful. And finally, private creditors underscore the importance of support from the MDBs — debt deferral from MDBs would be particularly useful for crisis-hit countries, as multilateral institutions are the largest credit providers for the most climate-vulnerable low and lower-middle income countries. •

CONTRIBUTION DE  
**Sonja Gibbs**  
Directrice générale, IIF

Étant donné l'importance croissante des créanciers privés sur le marché de la dette souveraine, il est fondamental que les initiatives visant à améliorer l'architecture financière internationale encouragent la participation du secteur privé à ce marché. Le groupe de travail relatif au secteur privé (PSWG), mis en place par le ministère des Finances britannique, qui associe des créanciers privés à ses travaux depuis sa création, est un exemple bienvenu de processus de consultation tout en étant privilégiant une démarche basée sur l'anticipation.

Établi en 2021, ce groupe a deux axes de travail : le premier concerne les clauses de majorité collective (MVP), qui permettent de modifier les modalités financières des prêts souverains à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité, et le second porte sur les clauses dites « résilience-climat » (CRDC). À la demande du ministère des Finances britannique, l'IIF a apporté son soutien aux deux sous-groupes, en facilitant la participation du secteur privé et en favorisant un dialogue constructif. Les réactions des membres du groupe de travail – ainsi que celles de forums déjà existants de l'IIF, comme le groupe des trustees pour des Principes favorisant la stabilité des flux de capitaux et les restructurations de dette équitables (*Principles for Stable Capital Flows and Fair Debt Restructuring*), le groupe consultatif sur la mise en œuvre des Principes et le comité pour la gestion du risque souverain – font apparaître les positions suivantes :

**MVP** : les créanciers privés souscrivent largement à l'idée que l'insertion de MVP dans la documentation des prêts souverains assouplirait encore davantage les contrats de prêt et devrait concerner tous les prêts souverains de moyen ou de long terme accordés par un créancier, quel qu'il soit. Cette mesure profiterait aux pays emprunteurs, au FMI et aux créanciers publics et favoriserait des conditions de concurrence plus équitables entre créanciers. Étant donné que les contrats commerciaux d'endettement non obligataires sont des titres de dette à la fois plus privés, plus diversifiés et moins liquides que les obligations négociées sur le marché, ils ne bénéficient pas des clauses d'action collective introduites dans les dispositions relatives au vote des détenteurs d'obligations. Cependant, les créan-

ciers privés soulignent que l'application des MVP aux prêts devrait être examinée avec discernement et être limitée aux situations de difficultés financières claires et marquées dans lesquelles l'ensemble des créanciers d'un débiteur sont censés agir. Ces situations devraient inclure les restructurations préventives/préalables au défaut de paiement, lorsque la dette d'un pays est jugée insoutenable par une autorité publique crédible comme le FMI. Toute demande de modification des modalités financières du prêt devrait être effectuée en veillant à respecter une transparence totale et l'équité entre les créanciers et être fondée sur le principe de la comparabilité de traitement.

**CRDC** : les CRDC permettent d'alléger les contraintes de liquidité temporaires en cas de chocs climatiques sévères ou d'autres catastrophes naturelles et contribuent à limiter le risque d'une restructuration de dette plus coûteuse. Compte tenu de la difficulté technique que représente la définition des seuils applicables aux événements déclencheurs, le contenu des CRDC doit être adapté en fonction des situations, et les instruments comportant ce type de clauses ne devraient pas se voir attribuer un rang plus sénior, mais être considérés de rang égal aux autres créances. Les CRDC limitant le risque de défaut à la suite d'un choc climatique sévère ou d'une catastrophe naturelle, leur intégration effective dans les instruments de dette (tels que des prêts – NDLR) des économies émergentes et en développement est de nature à attirer les investisseurs. Cependant, l'utilisation de telles clauses pourrait accroître le coût du financement et diminuer les liquidités disponibles. Il sera donc important de mettre en évidence les bonnes pratiques et de fournir des exemples de rédaction optimale ; il pourrait également être utile de mener des projets pilotes à grande échelle. Enfin, les créanciers privés soulignent que le soutien des BMD est essentiel : le report des échéances du service de la dette par ces dernières serait particulièrement précieux pour les pays touchés par une catastrophe, car les institutions multilatérales sont les principales pourvoyeuses de crédit des PFR et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure les plus vulnérables au changement climatique. •

# Naohisa Konita

Head of Debt Team, Ministry of Finance, Japan

## PROMOTING DEBT TRANSPARENCY AND DATA ACCURACY UNDER JAPAN'S G7 PRESIDENCY

Accurate, reliable, and comprehensive public debt data are a cornerstone in sound financing. They enable debtor countries, creditors, and investors to make informed and sustainable lending/borrowing decisions, support the international financial institutions to accurately assess debt sustainability, and help citizens to hold the government accountable for its fiscal management. Given the importance of debt data, Japan is promoting initiatives of enhancing debt transparency and data accuracy together with Paris Club members and the World Bank.

The World Bank publishes World Bank borrowers' debt data based on information collected from borrowers. Despite the World Bank's tireless efforts to enhance data coverage and quality, however, borrowers' data are not perfectly accurate or comprehensive. Nor have they been necessarily reconciled with creditors' lending data. This is where creditor countries should step in. We should help debtor countries and the World Bank in their efforts to fill data gaps, thereby improving data accuracy.

Under Japan's G7 Presidency in 2023, the Japanese Ministry of Finance proposed the "Data Sharing Exercise" to Paris Club members in collaboration with the Secretariat. Japan encouraged members to voluntarily share their lending data on a loan-by-loan basis, including financial terms, with the World Bank, so that the World Bank could cross-check and validate data, and identify data gaps. This built on Japan's successful experience of data-sharing in 2020, which facilitated the World Bank's reconciliation process. This exercise is also in line with the IMF - World Bank Diagnostic Tool of the G20 Operational Guidelines for Sustainable Financing, which recommends loan-by-loan information-sharing and debt data reconciliation with IFIs as desirable practices. Thanks to data sharing by all G7 and many willing Paris Club members, the World Bank could conduct debt data reconciliation and identified important data gaps. G7 Finance Ministers and Central Bank Governors welcomed the outcome of this exercise at their meeting in May 2023.

This is an initial step towards enhanced debt transparency. As next steps, the World Bank will reach out to both debtor and creditor countries about the preliminary findings. In an open dialogue with the World Bank, we hope debtor countries will recognize major discrepancies and reflect the reconciled data in their databases and statistics as needed. The G7, Paris Club members, and the World Bank will also continue to advocate the importance of data sharing and encourage other creditor countries, particularly those in the G20, to do the same by showing the results of gap-filling efforts.

I am proud of the Paris Club's firm commitment to improving debt transparency, spirit of cooperation, and willingness to spearhead the debt transparency initiative. We thank all the participating members and the secretariat to make this breakthrough happen and look forward to continued collaboration among creditors, borrowers, and IFIs to improve debt data accuracy. •

# Naohisa Konita

Chef de l'unité Endettement, ministère des Finances, Japon

## ENCOURAGER LA TRANSPARENCE DE LA DETTE ET AMÉLIORER L'EXACTITUDE DES DONNÉES SOUS LA PRÉSIDENTIE JAPONAISE DU G7

Des données exactes, fiables et exhaustives sur la dette publique constituent la clef de voûte d'un financement raisonné. Elles accompagnent les pays débiteurs, les créanciers et les investisseurs dans la prise de décision d'octroyer des prêts/de contracter des emprunts qui soit éclairée et soutenable, aident les institutions financières internationales à conduire des analyses fiables de viabilité de la dette, et permettent aux citoyens de rendre les gouvernements comptables de leur gestion budgétaire. Étant donné l'importance que revêt ce type de données, le Japon soutient, aux côtés des membres du Club de Paris et de la Banque mondiale, les initiatives qui favorisent la transparence de l'endettement et l'exactitude des données.

La Banque mondiale publie les informations sur la dette qu'elle recueille auprès des pays emprunteurs, et s'emploie sans relâche à renforcer la couverture des données et à améliorer leur qualité. Cependant, les données des emprunteurs manquent de précision et d'exhaustivité, et n'ont pas été systématiquement confrontées aux données des créanciers. C'est à ce niveau qu'une action est attendue de la part des pays créanciers. En soutenant les efforts des pays débiteurs et de la Banque mondiale pour remédier aux insuffisances en matière de déclaration de données, nous contribuerons à améliorer la précision des informations.

Alors que le Japon préside le G7 en 2023, le ministre japonais des Finances a proposé aux membres du Club de Paris un «exercice de partage d'informations», en collaboration avec le Secrétariat. Les pays membres ont été encouragés par la Présidence du Club à partager spontanément avec la Banque mondiale des données prêt par prêt, y compris les conditions financières sous-jacentes. De cette manière, la Banque mondiale pourra recouper ces informations, les valider et, ainsi, détecter les écarts et les insuffisances. Le Japon s'appuie sur sa propre expérience, qui a été un succès : en 2020, il a en effet communiqué des informations qui ont favorisé le processus de réconciliation des données par la Banque mondiale. L'exercice proposé s'inscrit également dans le droit fil de l'outil de diagnostic élaboré par le FMI et la Banque mondiale pour mettre en œuvre les Principes opérationnels du G20 en faveur

du financement soutenable (*G20 Operational Guidelines for Sustainable Financing*). Ceux-ci préconisent, entre autres bonnes pratiques, le partage d'informations prêt par prêt, et leur rapprochement avec les données d'endettement des institutions financières internationales. Tous les pays du G7 et nombre de membres du Club de Paris favorables à l'idée ont partagé leurs données, ce qui a permis à la Banque mondiale de procéder à la réconciliation des informations et de détecter d'importants écarts en matière de déclaration de données. Les ministres des Finances du G7 et les gouverneurs de banques centrales ont salué le résultat de l'exercice lorsqu'ils se sont réunis en mai 2023.

Cet exercice marque la première étape d'une avancée vers une transparence accrue en matière d'endettement. Par la suite, il est prévu que la Banque mondiale informe les pays créanciers et débiteurs de ses premières conclusions. Dans le cadre d'un dialogue ouvert avec cette dernière, nous espérons que les pays débiteurs reconnaîtront l'existence des écarts identifiés et répercuteront dans leurs bases de données et leurs statistiques, au besoin, les résultats de cette réconciliation. Le G7, les membres du Club de Paris et la Banque mondiale continueront par ailleurs de promouvoir l'importance du partage d'informations et d'encourager d'autres pays créanciers, en particulier ceux membres du G20, à faire de même en affichant le résultat des efforts déployés pour remédier aux insuffisances en matière de déclaration de données.

Je suis fier de l'engagement résolu du Club de Paris en faveur du renforcement de la transparence de la dette, de son esprit de coopération et de sa volonté d'être le fer de lance de l'initiative pour la transparence de la dette. Nous remercions l'ensemble des membres participants, ainsi que le Secrétariat, d'avoir permis une telle avancée. Nous comptons sur la poursuite de la collaboration entre les créanciers, les emprunteurs et les institutions financières internationales afin d'améliorer la précision des données sur la dette. •

CONTRIBUTION FROM  
**The Paris Club  
Secretariat**

**RESULTS OF THE G20 VOLUNTARY  
STOCKTAKING EXERCISE ON DEBT DATA**

In the framework of the G20 IFA WG, member countries agreed to carry out, on a voluntary basis, a stocktaking exercise on debt data shared with international financial institutions.

Over the 33 participants (G20 countries, invited countries and institutions), 17 took part in the exercise as well as 1 regional development bank – this represents a participation rate slightly above 50%.

Regarding loans, whether concessional or non-concessional, out of the 18 respondents, 11 share data on a loan-by-loan basis (60% of the respondents and 30% of the full sample); 4 share aggregated data and 3 don't extend sovereign loan. In most cases, it seems that loan by loan data is shared through the OECD Development Assistance Committee website or public websites. Countries and entities that release this data share a lot of information and details, including the most important (amounts, maturity, interest rate, etc.). Among respondents, none of them shared information regarding any potential legal and regulatory constraints that would prevent countries participating in the exercise to share debt data.

Only 4 countries or entities have reported guarantees. This figure was expected to be higher since many G20 countries extend such kind of sovereign financing tool. In most cases, data about guarantees is presented aggregated, for confidentiality reasons. Based on inputs received from members and discussions at the IFA WG meetings, co-chairs suggest to produce G20 Best Practices on Debt Data Sharing. Those principles will be part the discussions during next meetings. •

CONTRIBUTION DU  
**Secrétariat  
du Club de Paris**

**L'EXERCICE DE RECENSEMENT DES DONNÉES  
PARTAGÉES PAR LES CRÉANCIERS DU G20**

Dans le cadre du groupe de travail sur l'architecture financière internationale du G20 (IFA WG), les pays membres ont convenu de mener, sur une base volontaire, un exercice d'inventaire des données d'endettement qu'ils partagent avec les institutions financières internationales.

Sur les 33 pays ayant reçu le questionnaire (pays membres du G20 et invités), 17 ont participé à l'exercice, ainsi qu'une banque régionale de développement – soit un taux de participation légèrement supérieur à 50%.

S'agissant des prêts, sur les 18 répondants, 11 ont indiqué qu'ils partageaient des données très détaillées (prêt par prêt), soit 60% des répondants et 30% de l'échantillon complet. Par ailleurs, 4 répondants partagent des données agrégées et 3 n'octroient pas de prêts souverains. Pour la plupart des pays, il semble que les données relatives aux prêts ne sont pas partagées directement avec les IFI, mais par le biais du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE ou de sites internet publics. Les pays et entités qui partagent ces données au niveau du prêt donnent beaucoup d'informations et de détails, y compris les plus importants (montants, maturité, taux d'intérêt, etc.). Parmi les pays ayant répondu, aucun n'a communiqué d'informations sur d'éventuelles contraintes juridiques ou réglementaires qui limiteraient leur marge de manœuvre dans ce domaine.

Seuls 4 pays ou entités ont déclaré des garanties, alors que de fait, de nombreux membres du G20 disposent de ce type d'instrument. Pour la plupart des répondants, les données relatives aux garanties sont présentées de manière agrégée, pour des raisons de confidentialité.

Sur la base de cet exercice et des discussions lors des réunions de l'IFA WG, les Co-Présidents coréens et français ont suggéré de travailler à l'élaboration de meilleures pratiques en matière de partage des données sur la dette. Ces grands principes seront discutés lors des prochaines réunions. •



# Appendix



Adobe Stock

# Annexe

AMOUNTS DUE TO PARIS CLUB  
CREDITOR COUNTRIES  
BY FOREIGN SOVEREIGN  
AND OTHER PUBLIC BORROWERS  
AS OF 31 DECEMBER 2022

The table hereafter aggregates the amounts due to the Paris Club by foreign sovereign and other public borrowers as of 31 December 2022.

These claims are held by Paris Club creditors directly, or through their appropriate institutions (including export credit agencies or development agencies).

The data covers the full range of claims held by Paris Club creditors on borrower countries and public entities. It therefore encompasses very different categories of countries, around half of which have always fully serviced their debt due to Paris Club members. Only a hundred of the borrowing countries listed in the table have negotiated an agreement with the Paris Club since its creation in 1956. Most of the countries listed below are very unlikely to request debt relief in the future given their current macroeconomic prospects.

Outstanding amounts are aggregated at the borrower country level. ODA claims and non-ODA (NODA) claims are indicated separately.

The total amount of claims held by the Paris Club, excluding late interest, amounts to USD 324.3 billion of which USD 187.7 billion are ODA claims and USD 136.6 billion are NODA claims.

Some amounts on which Paris Club creditors decided to provide debt relief may still appear in this table for technical reasons, especially delays in the signing of bilateral agreements implementing Paris Club agreements, in particular claims on countries eligible for the HIPC initiative. •

MONTANTS DUS AUX PAYS CRÉANCIERS  
MEMBRES DU CLUB DE PARIS PAR LES  
EMPRUNTEURS SOUVERAINS ET AUTRES  
EMPRUNTEURS PUBLICS ÉTRANGERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le tableau ci-après recense les montants dus au Club de Paris par les emprunteurs souverains et autres emprunteurs publics étrangers au 31 décembre 2022.

Ces créances sont détenues par les pays membres du Club de Paris, soit directement, soit par le biais d'organismes officiels (notamment les agences de crédit-export et les agences de développement).

Les données figurant dans le tableau portent sur l'ensemble des créances dues par les pays emprunteurs et autres emprunteurs publics étrangers. Il regroupe par conséquent des catégories de pays très différentes, dont environ la moitié n'a jamais rencontré de difficultés pour rembourser leur dette vis-à-vis des créanciers du Club de Paris. Sur l'ensemble des pays figurant dans le tableau, seulement cent ont négocié un accord avec le Club de Paris depuis sa création en 1956. La plupart des pays ont une très faible probabilité de solliciter un traitement de dette auprès du Club de Paris, sur la base de leurs perspectives macroéconomiques actuelles.

Les encours sont agrégés par pays emprunteur. Les créances qui relèvent de l'APD et celles qui ne relèvent pas (NAPD) sont indiquées séparément.

Le montant total des créances détenues par le Club de Paris, hors intérêt de retard, s'élève à 324,3 milliards de dollars, dont 187,7 milliards de dollars de créances d'APD et 136,6 milliards de créances non APD.

Certains montants pour lesquels les créanciers du Club de Paris ont décidé d'accorder un allègement de dette de 100 % peuvent encore apparaître dans ce tableau pour des raisons techniques, compte tenu notamment des délais de signature des accords bilatéraux visant à mettre en œuvre les accords conclus par le Club de Paris. Il s'agit en particulier des créances sur les pays éligibles à l'initiative PPTE. •

# Paris Club's claims

AS OF 31 DECEMBER 2022, EXCLUDING  
LATE INTEREST (IN USD MILLION)

ODA: Official Development Assistance  
NODA: Non-Official Development Assistance

DEBTOR COUNTRIES PAYS DÉBITEURS	ODA APD	NODA NAPD	TOTAL
Afghanistan / Afghanistan	23	1 494	1 517
Albania / Albanie	731	1	732
Algeria / Algérie	134	1	135
Angola / Angola	496	979	1 475
Antigua and Barbuda / Antigua-et-Barbuda	4	149	153
Argentina / Argentine	229	1 654	1 883
Armenia / Arménie	688	119	807
Azerbaijan / Azerbaïdjan	946	148	1 094
Bangladesh / Bangladesh	11 810	6 457	18 267
Bahrain / Bahreïn	-	26	26
Belarus / Biélorussie	7	9 736	9 743
Benin / Bénin	128	457	585
Bolivia / Bolivie	560	2	562
Bosnia and Herzegovina / Bosnie-Herzégovine	288	256	544
Botswana / Botswana	25	-	25
Bulgaria / Bulgarie	91	-	91
Burkina Faso / Burkina Faso	364	1	365
Cambodia / Cambodge	2 505	1 396	3 901
Cameroon / Cameroun	1 397	184	1 581
Cape Verde / Cap Vert	149	55	204
Central African Republic / République centrafricaine	-	1	1
Chad / Tchad	108	1	109
Chile / Chili	72	17	89

# Créances du Club de Paris

AU 31 DÉCEMBRE 2022, HORS INTÉRÊTS  
DE RETARD (EN MILLIONS DE DOLLARS)

APD: Aide Publique au Développement  
NAPD: non consenties aux conditions de l'APD

DEBTOR COUNTRIES PAYS DÉBITEURS	ODA APD	NODA NAPD	TOTAL
China / Chine	9 874	732	10 606
Colombia / Colombie	4 091	145	4 236
Comoros / Comores	-	3	3
Congo, Democratic Republic of the / Congo, République démocratique du	59	-	59
Congo, Republic of the / Congo, République du	198	221	419
Costa Rica / Costa Rica	480	15	495
Côte d'Ivoire / Côte d'Ivoire	1 046	266	1 312
Croatia / Croatie	9	-	9
Cuba / Cuba	238	4 589	4 827
Czech Republic / République tchèque	-	17	17
Djibouti / Djibouti	74	3	77
Dominica / Dominique	15	6	21
Dominican Republic / République dominicaine	1 448	24	1 472
Ecuador / Equateur	1 061	248	1 309
Egypt / Egypte	6 777	2 176	8 953
El Salvador / Salvador	313	1	314
Equatorial Guinea / Guinée équatoriale	-	57	57
Eritrea / Erythrée	86	-	86
Eswatini / Eswatini	27	-	27
Ethiopia / Ethiopie	741	193	934
Fiji / Fidji	189	-	189

DEBTOR COUNTRIES PAYS DÉBITEURS	ODA APD	NODA NAPD	TOTAL
Gabon / Gabon	466	70	536
Gambia / Gambie	0	-	0
Georgia / Géorgie	1 429	90	1 519
Ghana / Ghana	943	451	1 394
Greece / Grèce	-	46 240	46 240
Grenada / Grenade	3	3	6
Guatemala / Guatemala	195	-	195
Guinea / Guinée	106	198	304
Guinea-Bissau / Guinée-Bissau	-	65	65
Guyana / Guyana	2	30	32
Honduras / Honduras	312	4	316
Hungary / Hongrie	-	171	171
India / Inde	26 552	4 672	31 224
Indonesia / Indonésie	14 794	1 512	16 306
Iran / Iran	9	52	61
Iraq / Irak	4 752	4 644	9 396
Jamaica / Jamaïque	14	3	17
Jordan / Jordanie	3 303	38	3 341
Kazakhstan / Kazakhstan	256	-	256
Kenya / Kenya	2 768	255	3 023
Korea, Democratic People's Republic of / Corée, République populaire démocratique de	63	1 909	1 972
Kosovo / Kosovo	17	-	17
Kyrgyzstan / Kirghizstan	266	21	287
Laos / Laos	494	259	753
Lebanon / Liban	168	-	168
Lesotho / Lesotho	3	-	3
Liberia / Libéria	-	2	2
Libya / Libye	-	4 536	4 536
Macedonia, the former Yugoslav Republic of / Macédoine, ex République yougoslave de	64	-	64
Madagascar / Madagascar	304	27	331
Malawi / Malawi	1	3	4
Malaysia / Malaisie	1 289	-	1 289
Maldives / Maldives	65	-	65

DEBTOR COUNTRIES PAYS DÉBITEURS	ODA APD	NODA NAPD	TOTAL
Mali / Mali	291	42	333
Malta / Malte	0	-	0
Mauritania / Mauritanie	108	49	157
Mauritius / Maurice	683	-	683
Mexico / Mexique	2 168	5	2 173
Moldova / Moldavie	151	15	166
Mongolia / Mongolie	1 436	8	1 444
Montenegro / Monténégro	60	52	112
Morocco / Maroc	6 069	195	6 264
Mozambique / Mozambique	827	240	1 067
Myanmar / Myanmar	4 139	794	4 933
Namibia / Namibie	72	-	72
Nepal / Népal	466	-	466
Nicaragua / Nicaragua	392	38	430
Niger / Niger	234	-	234
Nigeria / Nigeria	808	29	837
Oman / Oman	-	175	175
Pakistan / Pakistan	7 058	1 567	8 625
Palau / Palau	-	7	7
Panama / Panama	254	133	387
Papua New Guinea / Papouasie-Nouvelle-Guinée	504	1 341	1 845
Paraguay / Paraguay	261	26	287
Peru / Pérou	1 270	0	1 270
Philippines / Philippines	9 375	-	9 375
Poland / Pologne	-	1 478	1 478
Romania / Roumanie	292	-	292
Rwanda / Rwanda	298	25	323
Saint Kitts and Nevis / Saint-Christophe-et-Névis	2	-	2
Saint Lucia / Sainte-Lucie	1	-	1
Saint Vincent and the Grenadines / Saint-Vincent-et-les-Grenadines	1	7	8
Sao Tome and Principe / Sao Tomé-et-Principe	1	16	17
Saudi Arabia / Arabie Saoudite	-	772	772

DEBTOR COUNTRIES PAYS DÉBITEURS	ODA APD	NODA NAPD	TOTAL
Senegal / Sénégal	1 638	291	1 929
Serbia / Serbie	485	1 357	1 842
Seychelles / Seychelles	31	15	46
Sierra Leone / Sierra Leone	48	-	48
Slovakia / Slovaquie	8	-	8
Somalia / Somalie	543	1 296	1 839
South Africa / Afrique du Sud	1 025	169	1 194
Sri Lanka / Sri Lanka	3 696	847	4 543
Sudan / Soudan	964	2 889	3 853
Suriname / Suriname	30	41	71
Syria / Syrie	915	248	1 163
Tajikistan / Tadjikistan	38	292	330
Tanzania / Tanzanie	1 114	198	1 312
Thailand / Thaïlande	2 550	96	2 646
Timor Leste / Timor-Leste	31	-	31
Togo / Togo	46	8	54
Trinidad and Tobago / Trinité-et-Tobago	-	178	178

DEBTOR COUNTRIES PAYS DÉBITEURS	ODA APD	NODA NAPD	TOTAL
Tunisia / Tunisie	3 514	63	3 577
Turkey / Turquie	3 736	1 242	4 978
Turkmenistan / Turkménistan	8	1 777	1 785
Uganda / Ouganda	538	340	878
Ukraine / Ukraine	4 043	4 484	8 527
United Arab Emirates / Emirats arabes unis	-	995	995
Uruguay / Uruguay	31	1	32
Uzbekistan / Ouzbékistan	2 496	1 350	3 846
Vanuatu / Vanuatu	61	-	61
Venezuela / Venezuela	66	7 996	8 062
Vietnam / Vietnam	14 790	1 270	16 060
Yemen / Yémen	438	1 211	1 649
Zambia / Zambie	185	916	1 101
Zimbabwe / Zimbabwe	1 033	789	1 822
Other countries / Autres pays	275	2 122	2 397
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>187 716</b>	<b>136 580</b>	<b>324 296</b>



Secrétariat du Club de Paris  
Direction générale du Trésor  
139, rue de Bercy – Télédock 551  
75572 Paris CEDEX 12 France

Site Internet du Club de Paris  
[www.clubdeparis.org](http://www.clubdeparis.org)  
More information is available on the Paris Club website  
[www.clubdeparis.org](http://www.clubdeparis.org)